

Projet QUALIGOUV Cahier d'étape n°1

Séminaire de lancement
dans la Région de Murcie (chef de file)
Murcie, Espagne
22-24 juin 2009



Séminaire dans les Parcs naturels régionaux
des Alpilles et du Luberon
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, France
18-20 novembre 2009

Sommaire

Préface	2
Avertissements	3
Présentation générale du projet QUALIGOUV	4
Programme MED	4
Problématiques des espaces forestiers méditerranéens	4
QUALIGOUV : des difficultés communes, un objectif partagé, des actions coordonnées	4
Résultats et produits attendus	5
Coordination, évaluation et capitalisation : une méthode éprouvée	6
<i>Chef de file et coordination</i>	6
<i>Association Internationale Forêts Méditerranéennes (animateur technique du projet)</i>	6
<i>Stratégie de communication et de capitalisation</i>	6
Partenariat expérimenté	7
Présentation des partenaires, des sites pilotes et leurs contextes et des actions du projet	8
Région autonome de Murcie (chef de file)	8
Parc naturel régional des Alpilles	10
Parc naturel régional du Lubéron	12
Office national des forêts	14
Generalitat Valenciana	16
Province de Tarente	19
WWF Mediterranean Program Office	21
Avancement du projet et premiers résultats	23
Projet de la Région de Murcie (1 ^{er} séminaire, Espagne, 22-24 juin 2009)	23
<i>Lancement du projet QUALIGOUV</i>	23
<i>Parc régional de Sierra Espuña</i>	24
<i>Centre d'accueil et de coordination régionale de la prévention incendies</i>	25
<i>Visite des Barrancos de Gebas et débriefing</i>	25
Projet du Parc naturel régional des Alpilles (2 ^{ème} séminaire, France, 18-20 novembre 2009)	26
<i>Parc naturel régional des Alpilles</i>	26
<i>Débriefing de la visite dans les Alpilles</i>	29
Projet du Parc naturel régional du Luberon (2 ^{ème} séminaire, France, 18-20 novembre 2009)	30
<i>Visite du site pilote de la forêt de Gault et de Roussillon</i>	30
<i>Visite du site pilote des Ocre</i>	32
<i>Débriefing de la visite du Luberon</i>	32
Diversité d'outils de gouvernance forestière potentiellement transférables	33
Mise en place d'outils pour la capitalisation	35
<i>Première réunion du peer group (Murcie, Espagne, 24 juin 2009)</i>	35
<i>Deuxième réunion du peer group (Alpilles et Luberon, France, 20 novembre 2009)</i>	36
Qualité et gouvernance : des termes multi-facettes et multi-niveaux	39
<i>La gouvernance de la gestion forestière vue par les partenaires</i>	39
<i>La qualité et son évaluation vues par les partenaires et les acteurs locaux</i>	39
Etat d'avancement des activités à l'issue des deux premiers séminaires	39
Liste des participants aux deux premiers séminaires du projet QUALIGOUV	41

Préface

Nous avons le plaisir de présenter aux amis des forêts méditerranéennes, de tous les pays, la première information sur les travaux de notre partenariat dans le cadre du projet MED QUALIGOUV.

A la mi-temps de son déroulement, il est de notre méthode d'en diffuser des échos¹.

D'habitude, la plupart des acteurs, et pas uniquement les scientifiques, attendent la fin d'un processus pour collecter et publier des résultats jugés certains et acquis.

Nous préférons vous exposer, chemin faisant, ce que nous sommes en train de faire, quitte à mettre en lumière ce qui n'est pas encore achevé ni, peut-être, encore entamé.

Cela nous paraît être à la fois dans l'esprit des projets européens MED, qui aident à promouvoir des partenariats dynamiques et dans celui, statutaire, de l'AIFM et de ses amis-partenaires.

Juan de Dios CABEZAS
Chef de service à la Direction générale du milieu
naturel et de la biodiversité de la Région de Murcie

Mohamed Larbi CHAKROUN
Président de l'Association
Internationale Forêts Méditerranéennes

1 - Les acquis du projet RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" : Bilan, enjeux et recommandations. AIFM, juin 2006.

Conception et rédaction : Jean BONNIER, Gaëlle FOSSOY, David GASC, Rémi VEYRAND, Association Internationale Forêts Méditerranéennes - www.aifm.org.

Crédit photo : David GASC de l'AIFM (couverture et pp. 24 et 30), Francisco FLORES de la Région de Murcie (pp. 23 ; 27 ; 32 et 38).

Avertissements

Ce volume constitue le premier cahier d'étape du projet QUALIGOUV "Amélioration de la qualité et de la gouvernance de la gestion forestière dans les espaces protégés méditerranéens", cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Il a été réalisé à la suite des deux premiers séminaires du projet qui ont eu lieu du 22 au 24 juin 2009 dans le Parc régional de Sierra Espuña (Région de Murcie, Espagne) et du 18 au 20 novembre 2009 dans les Parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, France).

De tels séminaires internationaux sont essentiels à la capitalisation du projet : ils permettent le débat, l'observation des difficultés, des actions entreprises et des résultats obtenus en laissant la parole aux acteurs locaux impliqués dans des projets concrets, aux élus, aux personnes curieuses et aux institutions concernées. En effet, si les rencontres internationales ne sont pas rares, elles sont rarement à la portée des diverses catégories d'acteurs, notamment des "acteurs du quotidien", et leurs acquis sont, de ce fait, peu capitalisés. Les temps de débriefing qui prolongent les visites de terrain rassemblent les différentes perceptions de problématiques communes et permettent de construire progressivement, et ensemble, une "parole partagée sur la gestion des forêts méditerranéennes" fidèle à la réalité du terrain.

La vocation des cahiers d'étape est de rendre compte, le plus fidèlement possible et de façon progressive, des éléments majeurs débattus lors de ces séminaires, à la suite des visites de terrain et des réunions du comité de pilotage et du peer group. Chacun d'entre eux synthétisera les informations et l'état d'avancement de toutes les actions du partenariat mais avec davantage d'informations concernant les territoires ayant déjà été visités lors d'un séminaire. Notre méthodologie est de communiquer tout au long du projet, sans en attendre la clôture.

Ainsi, la succession des trois cahiers d'étape se propose de présenter la progression du projet, entre l'état initial et l'état final, sur l'amélioration de la réflexion collective, de l'évaluation de la qualité de la gestion forestière et de la gouvernance territoriale. L'objectif de ces cahiers est de capitaliser les savoirs (et les doutes) mais aussi, et surtout, de valider et de faire émerger progressivement des actions prometteuses, des bonnes pratiques, des outils de gestion et d'aide à la décision qui pourront être développés ou utilisés dans d'autres contextes méditerranéens. Cette série constituera ainsi un support d'information et d'évaluation qualitative du projet, au service des partenaires de QUALIGOUV, des autorités de gestion du programme MED et de tout autre acteur des forêts méditerranéennes. Le dossier de capitalisation reprendra enfin toutes les conclusions, les réalisations et les publications du projet.

Chaque pas en avant que nous faisons permettra de mieux faire prendre en compte les enjeux propres aux espaces forestiers méditerranéens dans les politiques régionales.

Note : Parallèlement aux cahiers d'étape, des informations plus détaillées sont publiées sur le site Internet du projet : www.qualigouv.eu. En particulier, on y trouvera les comptes-rendus détaillés des séminaires et du groupe de pairs, les décisions du comité de pilotage et d'autres documents de travail produits par chacun des partenaires.

Présentation générale du projet QUALIGOUV

Programme MED

Le programme MED est un programme européen transnational de coopération territoriale financé par l'Union européenne dans le cadre de sa politique régionale de "Coopération territoriale européenne" de la période 2007-2013. Doté de plus de 250 M€, il couvre les régions côtières et méditerranéennes de neuf états membres de l'Union européenne. Il a pour objectifs principaux :

- L'amélioration de la compétitivité de l'espace de façon à assurer la croissance et l'emploi pour les générations à venir (stratégie de Lisbonne) ;

- La promotion de la cohésion territoriale et la protection de l'environnement dans une logique de développement durable (stratégie de Göteborg).

Les quatre axes prioritaires d'intervention sont les suivants :

- Axe 1 : Renforcement des capacités d'innovation.

- Axe 2 : Protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable.

- Axe 3 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des territoires.

- Axe 4 : Promotion d'un développement polycentrique et intégré de l'espace MED (QUALIGOUV se positionne dans cet axe).

Problématiques des espaces forestiers méditerranéens²

Il est essentiel de rappeler ici que nous considérons dans chacune de nos interventions tous les espaces naturels et forestiers soumis au climat méditerranéen. Cela comprend aussi bien des zones nues ou érodées,

des habitats naturels herbacés, des espaces de maquis, matorral ou dehesa que des milieux plus densément boisés et des forêts vieillissantes, en passant par des espaces plus artificiels (plantations). Ces espaces, du fait de l'anthropisation, historiquement forte, des régions méditerranéennes et de leur résilience notable, présentent des écosystèmes évoluant sans cesse entre naturalité et artificialisation. La diversité de ces espaces est généralement regroupée sous le terme de "forêts et autres espaces boisés" méditerranéens. Par commodité, nous les dénommerons "forêts méditerranéennes".

Les forêts méditerranéennes ne fournissent qu'une faible production marchande en comparaison avec d'autres forêts européennes. Cependant, elles apportent de nombreux services sociaux et environnementaux traditionnels et nouveaux (production, conservation de la biodiversité, des sols, de l'eau, rétention de carbone, loisirs) qui impliquent une diversité d'acteurs croissante.

Cela conduit parfois à des situations d'incompréhension, voire de conflit, notamment à propos de l'aménagement et de la gestion de ces espaces. Ce constat est particulièrement flagrant en région méditerranéenne, théâtre d'activités agricoles, périurbaines et touristiques majeures. Mais, parallèlement, cette situation particulière permet aux autres forêts européennes d'y trouver des références dans la perspective d'une diversification de leurs modalités de gestion.

QUALIGOUV : des difficultés communes, un objectif partagé, des actions coordonnées

Face à ces enjeux multiples, l'objectif est d'améliorer les politiques locales ainsi que les démarches de concertation et de gouvernance nécessaires à la gestion durable des espaces forestiers méditerranéens protégés et au développement local des territoires ruraux. En effet, la multifonctionnalité de ces espaces exige la mise au point de nouvelles stratégies d'action commu-

² - "Problématique de la forêt méditerranéenne". Forêt Méditerranéenne, hors-série n°1, août 2002. Projet réalisé dans le cadre du programme Interreg II C.

nes et participatives, depuis la simple vulgarisation jusqu'à l'implication institutionnelle, technique et/ou financière des divers publics concernés.

En particulier, QUALIGOUV propose de faciliter la collaboration entre les acteurs des régions métropo- lisées et ceux des espaces ruraux proches.

Pour répondre à ces objectifs, QUALIGOUV pré- voit de développer des actions innovantes sur des sites partenaires, notamment de :

- Réaliser un état des lieux de ce qu'il s'y fait en matière de gouvernance territoriale et de politique de qualité de la gestion forestière ;
- Identifier et prendre en compte les perceptions et attentes des différents publics ;
- Mettre en place des procédures permettant d'arbi- trer les conflits et de valoriser les synergies entre les dif- férents acteurs ;
- Expérimenter des outils opérationnels et repro- ductibles de gestion multi-usages et de management ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des résultats obtenus et les communiquer auprès de tous les acteurs et publics concernés.

Les actions pilotes développées par les partenaires concernent, selon le contexte et les priorités locales, la prévention des incendies de forêts, l'accueil du public, la planification forestière, la protection de la biodiversité, le développement de nouveaux débouchés tels que le bois-énergie, etc.

QUALIGOUV propose une stratégie de valorisa- tion ambitieuse qui rend possible la dissémination des bénéfices du projet, y compris hors des régions médi- terranéennes. Les activités seront encadrées par une réflexion collective transnationale assurée par un peer group (groupe de pairs) composé des représentants des partenaires et d'experts extérieurs. Ce groupe est des- tiné à capitaliser les expérimentations du projet. À par- tir de la mise en évidence des points forts et des points faibles des initiatives locales, il contribuera à la mise en place d'outils communs et originaux de gouvernance, d'évaluation et de gestion de la qualité. Ces résultats et acquis du projet seront largement diffusés tout au long du projet³, via différents médias, sur les territoires par- tenaires et au niveau de l'espace MED (cf. "Résultats et produits attendus", ci-après).

Le projet est doté d'un financement total maximum de 1 818 000 € pour une durée d'exécution de 36 mois (2009-2012), dont 75% financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Les 25% restants seront pris en charge par des fonds publics nationaux qui proviennent, selon les cas, d'autofinancement du partenaire ou de financements extérieurs (Centre régio- nal de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte

d'Azur, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Ministère français de l'Ecologie, du Développement durable, des transports et du logement, et Ministère italien de l'Economie et des Finances).

Résultats et produits attendus

Les expérimentations pilotes doivent permettre d'identifier les bonnes pratiques relatives à :

- La gouvernance de la gestion des espaces forestiers fondée sur l'implication institutionnelle, technique et financière des divers acteurs concernés par leur partici- pation active aux processus de décision et de gestion ;
- La qualité des pratiques sylvicoles et de gestion des espaces, fondée sur le suivi et l'évaluation ;
- La concertation entre les acteurs urbains et ceux des espaces ruraux. Par extension, l'implication des décideurs dans la gestion des espaces naturels et fores- tiers périurbains pour atteindre une co-responsabilisa- tion de l'administration, des propriétaires, des gestion- naires et des usagers ;
- La communication et la sensibilisation de la société à propos des valeurs de ces espaces et des enjeux de leur gestion intégrée.

Au-delà des outils de communication cités ci-après, QUALIGOUV produira plusieurs documents et rap- ports destinés aux gestionnaires d'espaces protégés, demandeurs de référentiels, et aux décideurs, deman- deurs d'une vision intégrée de leur territoire.

- Les cahiers d'étape décriront les territoires pilotes visités et synthétiseront les actions réalisées ainsi que les principaux éléments de débats et de discussion four- nis par le peer group. Un numéro correspondra à au moins deux territoires pilotes. Des comptes-rendus de chaque événement et réunion d'échange du projet seront rédigés. Plus détaillés que dans le cahier d'étape, ils sont disponibles sur le site du projet :

www.qualigouv.eu.

- Un cahier de capitalisation clôturera le projet et syn- thétisera les acquis du projet et des activités pilotes entreprises et indiquera des modalités de transfert des bonnes pratiques en matière de gestion forestière et de gouvernance territoriale à d'autres territoires de l'es- pace MED. Celui-ci sera largement inspiré du travail réalisé par le peer group.

- Un rapport d'évaluation qualitative du projet, commandité par le chef de file, sera produit à mi-par- cours par un auditeur indépendant qui jugera de la qua- lité et de la pertinence des actions entreprises par rap- port aux objectifs initiaux et proposera des pistes d'amélioration avant son terme.

3 - La "communi-coopération" : une expérimentation menée à terme. Par Jean BONNIER, dans la revue Forêt Méditerranéenne, t. XXVII, n°4, décembre 2006.

Les partenaires du projet réaliseront, autant que possible de façon mutualisée, bi ou multipartenaire, divers guides et rapports tels que :

- Enquêtes et diagnostics préliminaires ;
- Guide méthodologique pour la rédaction des Plans de prévention des incendies (Valence) ;
- Boîte à outils pour la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation des aires protégées forestières (WWF) ;
- Stratégie de communication pour une gestion forestière intégrée (Alpilles) ;
- Guides techniques sur la gestion multifonctionnelle des forêts (Luberon) ;
- Méthodologie d'enquête et étude sociologique (Alpilles et Tarente).

D'un point de vue plus général, QUALIGOUV a l'ambition de mutualiser les diverses initiatives méditerranéennes autour de la gestion des espaces naturels et forestiers et de favoriser leur regroupement afin de porter au niveau des instances européennes et internationales une "parole partagée" méditerranéenne bien spécifique. À travers la participation des multiples acteurs des forêts méditerranéennes autour de projets locaux, QUALIGOUV se doit de faire émerger des problématiques et surtout des solutions prometteuses qu'il est alors nécessaire de porter à la connaissance des élus et des décideurs politiques (approche bottom-up).

Coordination, évaluation et capitalisation : une méthode éprouvée

Chef de file et coordination

La Direction générale du patrimoine naturel et biodiversité de la Région de Murcie est le chef de file du projet, c'est-à-dire qu'elle a la responsabilité de son bon fonctionnement du point de vue institutionnel, technique et financier. Elle coordonne la mise en œuvre de QUALIGOUV.

Un comité de pilotage, présidé par le chef de file, a été instauré dès le démarrage du projet afin de veiller au bon déroulement du projet et de respecter les engagements avec l'Union européenne.

Association Internationale Forêts Méditerranéennes (animateur technique du projet)

Chacune des problématiques liées aux forêts méditerranéennes intéresse et/ou concerne plus ou moins directement de nombreux et différents groupes sociaux et professionnels. C'est pourquoi, pour répondre à cette diversité d'interlocuteurs et de sensibilités associée à la forêt méditerranéenne, l'Association internationale forêts méditerranéennes (AIFM), créée en 1996, s'est donnée pour mission de faciliter les échanges de connaissances, d'expériences ou de conceptions à ce sujet de manière transversale et pluridisciplinaire entre toutes les personnes concernées par les forêts méditerranéennes.

L'AIFM anime un réseau d'organismes et de personnes physiques constitué d'environ 3 800 contacts internationaux comprenant des experts aux compétences variées (forestiers, environnementalistes, scientifiques, élus, sécurité civile) et de multiples acteurs concernés. Entre autres activités d'animation elle publie un bulletin trimestriel ("Nouvelles des forêts méditerranéennes") en français et en anglais, gère un site Internet (www.aifm.org), participe et organise des manifestations relatives aux forêts méditerranéennes, etc.

D'autre part, l'AIFM tient un rôle de partenaire et/ou de coordination au sein de projets de coopération décentralisée parmi lesquels figure le projet QUALIGOUV. L'AIFM a déjà initié et conduit plusieurs projets de coopération à travers des projets communautaires Interreg II et III : "Problématique de la forêt méditerranéenne" (1999-2001) et Recoforme (2003-2006). Plus récemment, l'AIFM a initié, dans le cadre du programme MED et parallèlement au projet QUALIGOUV, le projet For Climadapt : "Adaptation des espaces forestiers méditerranéens aux effets des changements climatiques".

Progressivement, l'AIFM, unique ONG existante à ce jour dédiée aux espaces naturels forestiers méditerranéens dans tous leurs aspects, s'efforce de donner une audience plus large aux résultats du projet, et ainsi de contribuer à la visibilité de la spécificité de ces écosystèmes sur le plan international.

Stratégie de communication et de capitalisation

La capitalisation est un élément fort de notre méthode. Elle se fonde sur trois éléments⁴ :

- La visite des différents sites et actions pilotes lors de séminaires, afin de débattre et d'apprendre ensemble

4 - La stratégie de capitalisation du projet a notamment été mise en valeur lors de la journée de capitalisation organisée par le programme MED à Naples le 16 novembre 2009.

ble grâce à la confrontation directe avec les réalités du terrain et les acteurs locaux.

– La mise en place d'un groupe de pairs (peer group), animé par l'AIFM et constitué de personnes indépendantes et expertes dans les domaines liés au projet, en charge de l'analyse critique des actions pilotes.

– La réalisation d'un audit qualitatif à mi-parcours par un prestataire indépendant.

Ces éléments permettront d'extraire les bonnes pratiques des actions du projet, d'en analyser les mauvaises, de proposer des pistes d'amélioration et d'identifier des éléments transférables à d'autres espaces méditerranéens. Les actions pilotes peuvent concerner des outils, des techniques sylvicoles ou des méthodes de gouvernance et d'évaluation de la qualité de la gestion forestière.

Il n'y a pas de capitalisation sans communication des résultats et des acquis. Pour cela, la diffusion se fait dans un premier temps au niveau local, sur chaque site pilote et entre acteurs locaux, puis entre partenaires.

En parallèle, la diffusion se fera aussi au-delà du projet, c'est-à-dire auprès d'autres projets de coopération ou initiatives en cours, d'organismes internationaux mais aussi auprès du réseau méditerranéen de l'AIFM. Pour cela, un certain nombre de médias de communication propres au projet (site Internet www.qualigouv.eu, cahiers d'étape, newsletter, comptes-rendus...) viendront s'ajouter aux actions de communication menées par chacun des partenaires (posters, magazines, sites web, articles de presse...).

Ce cahier d'étape n°1 relève de cet objectif d'informer le plus grand nombre de l'état du projet et de ses éventuelles difficultés et imperfections.

Partenariat expérimenté

Le partenariat du projet est composé de huit institutions : la Région de Murcie, chef de file, l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) chargée de la communication et de la capitalisation, la Generalitat Valenciana (Espagne), l'Office national des forêts (ONF), le Parc naturel régional des Alpilles, le Parc naturel régional du Luberon, la Province de Tarente et le World wildlife found (WWF) Programme Méditerranée.

Les territoires pilotes se situent dans 7 régions de l'espace MED (cf. Carte 1) : Murcie, Valence (Espagne), Provence-Alpes-Côte d'Azur (France), Pouilles, Sardaigne, Toscane (Italie), et Alentejo (Portugal).

Les sites pilotes sont situés dans des Parcs, des sites Natura 2000, une Réserve MAB (Man and Biosphere), et d'autres espaces où la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur et, autant que possible, en zone périurbaine.

Le projet QUALIGOUV est coordonné par la Direction générale du Patrimoine naturel et biodiversité appartenant à la Consejería de Agricultura y Agua de la Région autonome de Murcie. Elle a pour compétence et missions la préservation et la conservation du patrimoine naturel. Deux Services sont mobilisés : celui de l'information et de l'intégration environnementale, chargé de la gestion administrative et financière du projet, et celui de la chasse, de la pêche fluviale et de la défense du milieu naturel, chargé du recueil de données environnementales et de la gestion des incendies.

Les structures partenaires du projet ont participé à diverses initiatives en lien avec la problématique de QUALIGOUV, que ce soit dans le cadre de programmes communautaires ou d'actions plus spécifiques.

Présentation des partenaires, des sites pilotes et leurs contextes et des actions du projet



Carte 1 : Localisation des régions partenaires et des territoires pilotes du projet QUALIGOUV

Région autonome de Murcie (chef de file)



Site web :

www.murcianatural.com

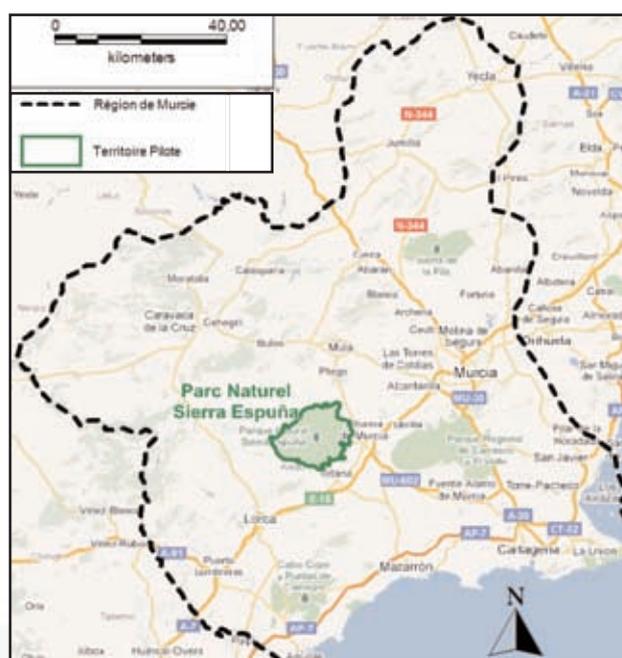
Contact :

Eng. Juan de Dios CABEZAS CEREZO
juand.cabezas@carm.es

Présentation du partenaire

Un appui technique est apporté à la Direction générale de la Région de Murcie par la Direction du Parc naturel régional de Sierra Espuña, le site pilote du projet (cf. Carte 2 et Carte 3).

Les espaces forestiers régionaux sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen avec un grand nombre d'espèces endémiques ibéro-africaines coexistant avec des espèces proprement ibériques (plus de 2 000 espèces végétales).



Carte 2 : Localisation du territoire pilote dans la Région de Murcie

Parc naturel régional de Sierra Espuña

Fiche d'identité de l'aire protégée (cf. Carte 3)

- ▶ Date de création : 1992 (protégé dès 1916)
- ▶ Population : 68.180 habitants
- ▶ Superficie : 178 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 3
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Alhama de Murcia, Mula, Totana
- ▶ Proximité agglomération : 30 km de Murcia
- ▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture (amandiers, agrumes...), élevage, salaison, tourisme
- ▶ Autres : Nombreux sites protégés (Natura 2000, "Paysage protégé" des Barrancos de Gebas)

Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" (structures intercommunales) de l'intérieur (zone pilote du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Les communautés végétales les plus remarquables sont les bois de sabine de *Juniperus phoenicea*, aussi bien les thermo-méditerranéens avec des palmiers que les méso et supra-méditerranéens, auxquels s'associent des communautés de *Sedum sediforme*, les rares formations de petits chênes sur un sol calcaire et les dolomies à l'ombre.

Sont également uniques les plants de genêts *Genista valentina*, les communautés rupicoles avec de nombreux endémismes comme *Centaurea saxicola*, *Lafuentea rotundifolia*, *Teucrium rivasi* et *Erodium saxatile*, les plants de cistes sur argilites avec des espèces de *Cistes* très rares

dans la Région (*C. laurifolius*, *C. populifolius*, etc.), et les saules à côté du fleuve Espuña dominés par *Salix pedicellata* et *Erica erigena*. D'autres espèces importantes de la flore sont *Fumana fontanesii* (unique lieu de présence en Europe) et *Rhamnus lycioides* subsp. *atlantica* (unique lieu de présence de la région, et probablement de la péninsule ibérique).

Présentation des espaces forestiers

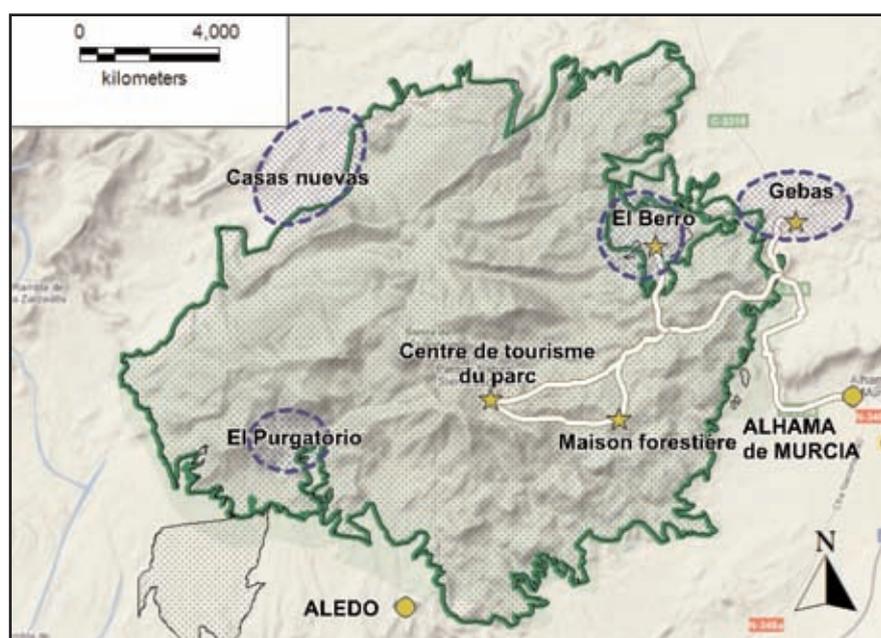
- ▶ Couverture forestière régionale : 4 900 km² (45%)
- ▶ Couverture forestière du Parc : 142 km² (80%)
- ▶ Principales essences forestières : *Pinus halepensis*
- ▶ Principales valorisations forestières : Biodiversité, paysages
- ▶ Statut foncier : 30% privé ; 70% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique : Oui
- ▶ Commissions thématiques du Parc en lien avec la gestion forestière : Oui (propriétaires agricoles)
- ▶ Documents cadres : Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN, 1995) décliné en un Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG, 2002) destiné à consolider la protection dans les espaces naturels protégés et à définir des zonages, des plans et des mesures spécifiques. Un Plan d'aménagement forestier (PSF) est l'outil de la planification et de gestion des ressources forestières
- ▶ Système d'Information Géographique (SIG) : Oui

Projet pilote

Voir le début du chapitre "Avancement du projet et premiers résultats" (cf. page 23 à 26).



Carte 3 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Sierra Espuña



Carte 4 : Localisation des territoires pilotes dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Parc naturel régional des Alpilles



Site web :
<http://www.parc-alpilles.fr/>

Contact :
 M. Samuel JAULMES
s.jaulmes@parc-alpilles.fr

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 2007
- ▶ Population : 42 000 habitants
- ▶ Superficie : 550 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 16
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Cavailon, Salon de Provence, St-Martin-de-Crau, St-Rémy-de-Provence, St-Etienne-du-Grès, Les Baux-de-Provence
- ▶ Proximité agglomérations : 10 km de Salon-de-Provence, d'Arles, 20 km d'Avignon, 70 km de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Nîmes
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (olives, céréales, arboriculture...)
- ▶ Autres : Nombreux sites et paysages protégés (Natura 2000, Directive de protection du Paysage de France, sites archéologiques...)

Présentation du partenaire

Bloc calcaire escarpé de 30 kilomètres de long sur plus de 10 kilomètres de large, le massif des Alpilles forme le dernier relief avant le grand delta du Rhône. Isolées entre les plaines du Rhône et de la Durance, les grands territoires du Comtat Venaissin et de la Crau, les Alpilles apparaissent comme une île (cf. Carte 4).

Situé entre les aires urbaines de Marseille, Nîmes et d'Avignon, le Parc naturel régional des Alpilles réunit 16 communes autour d'un projet partagé de développement durable : la Charte. La population, dont une partie n'est que saisonnière, est en constante progression (+33% depuis 1975).

Malgré cela, plus de 4 000 ans de présence humaine ont façonné les paysages et créé une mosaïque d'habitats naturels hébergeant une riche biodiversité, notamment plus d'une centaine d'espèces rares ou protégées comme l'aigle de Bonelli, le hibou Grand duc, diverses orchidées, la nivéole d'été, etc.

Au sein de ce territoire, la forêt occupe une place importante. Plus de 19 000 hectares de forêt méditerranéenne autour de zones habitées, qui motivent la compétence spécifique et la priorité de ce parc : la défense de la forêt contre l'incendie et la restauration après incendie. Traditionnellement considérée par ses habitants et ses élus comme un espace où chacun peut se promener, chasser, ou simplement se retrouver, la forêt est aujourd'hui l'objet de nouvelles attentes de la part de la société (usages touristiques et récréatifs).

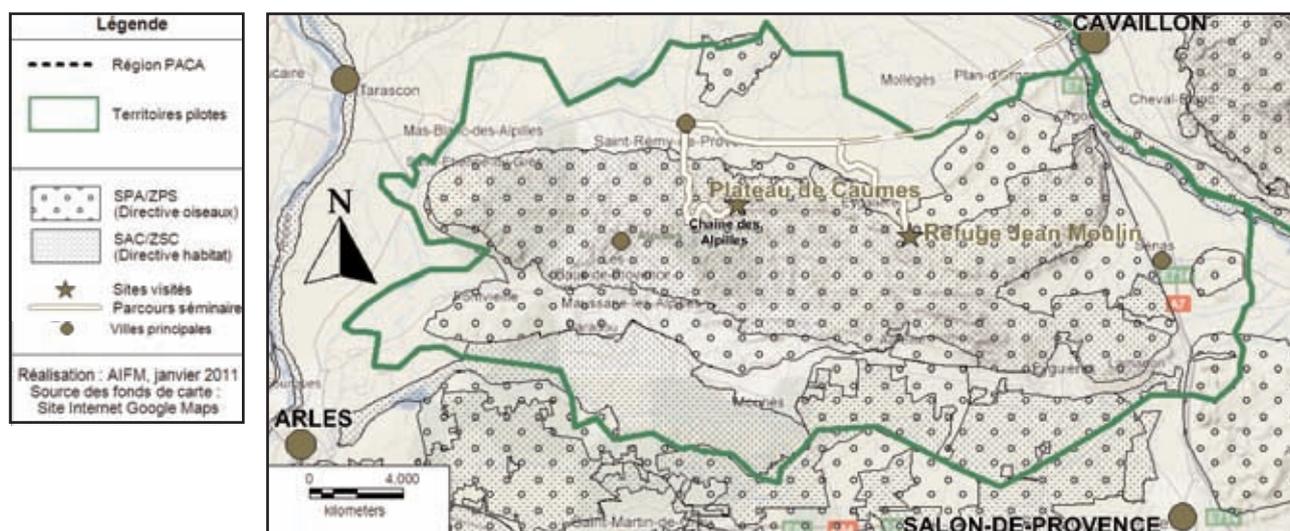
Les actions de prévention et d'entretien développées par le Parc et ses opérateurs (Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière...) ne sont pas toujours bien assimilées et/ou acceptées par la population locale.

Face à ces différents enjeux, la stratégie du Parc s'organise autour de deux orientations complémentaires : la protection du massif forestier contre les incendies et la promotion d'une gestion globale de la forêt permettant de mieux prendre en compte la demande sociale d'accueil, de détente et de convivialité tout en favorisant la valorisation durable des ressources.

Les missions du Parc naturel régional sont dictées par sa Charte (2007-2019) organisée autour de cinq priorités stratégiques :

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.
- Le développement d'une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte.
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels.
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté.

Pour le Parc naturel régional des Alpilles, l'enjeu de sa participation au projet QUALIGOUV est d'inventorier, d'interroger et de conforter ses pratiques en matière de gouvernance et de communication pour une gestion durable des espaces forestiers. Les actions qui en découlent concernent l'ensemble du territoire du Parc naturel régional.



Carte 5 : Vue d'ensemble du Parc naturel régional des Alpilles

Présentation des espaces forestiers

- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière du Parc : 190 km² (35%)
- ▶ Principales essences forestières : Pinus halepensis, Pinus sylvestris
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), tourisme, bois de feu
- ▶ Statut foncier : 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Non
- ▶ Commissions thématiques : "Aménagement du territoire", "Urbanisme et paysage", "Patrimoine naturel et activités humaines" ; leurs actions sont validées par le Comité Syndical
- ▶ Documents cadres : Charte du Parc naturel régional (2007-2019)
- ▶ SIG : Oui

Projet pilote

Le projet pilote du Parc naturel régional des Alpilles consiste en l'amélioration de l'acceptabilité (environnementale, paysagère et sociale) des travaux forestiers de prévention des incendie. Le projet consiste concrètement en :

- La réalisation d'un diagnostic de gouvernance forestière itinérante ;
- La réalisation d'une étude sociologique visant à mieux connaître les attentes et les perceptions de la forêt du Parc naturel régional des Alpilles ;
- La pose de bornes interactives destinées à recueillir l'avis du public sur les travaux forestiers ;
- L'élaboration d'une stratégie de gouvernance et de communication en matière de gestion forestière.

Chacun de ces livrables est réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.

Pour plus de détails, se reporter au chapitre "Avancement du projet et premiers résultats" (cf. page 26 à 29).

Parc naturel régional du Luberon



Site web :

<http://www.parcduluberon.fr/>

Contact :

Mme Aline SALVAUDON

aline.salvaudon@parcduluberon.fr

Présentation du partenaire

Le parc naturel régional du Luberon est un espace protégé au coeur du Luberon, massif montagneux français peu élevé qui s'étend d'est en ouest entre les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, limité au Sud par la Durance, et qui comprend trois massifs montagneux : le Luberon oriental, le Grand Luberon et le Petit Luberon. Il est encadré par le Parc naturel régional des Alpilles au sud-ouest et le Parc naturel régional du Verdon à l'est (cf. Carte 4).

Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité ainsi qu'un patrimoine architectural

(de pierres sèches notamment) et paysager de grande valeur, ce qui lui a valu son inscription, en 1997, au réseau mondial des réserves de biosphère (MAB) de l'UNESCO.

Deux sites pilotes ont été sélectionnés : le secteur des Ocres de Roussillon et celui du Luberon oriental à Villeneuve (cf. carte 6). Ils seront mobilisés en fonction des enjeux en matière de protection contre les incendies, de valorisation des peuplements forestiers et de la préservation de la biodiversité (voir les détails dans le compte rendu du séminaire correspondant).

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 1997
- ▶ Population : 170 000 habitants
- ▶ Superficie : 1850 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 72
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Cavaillon, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- ▶ Proximité agglomérations : 10 km d'Avignon, d'Aix en Provence, 30 km de Marseille, 30 km d'Orange
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (arboriculture, céréales, maraîchage, viticulture, lavande...) et élevage
- ▶ Autres : Nombreux sites protégés (Natura 2000, Réserve Man and Biosphere...)

Les missions du Parc naturel régional du Luberon sont dictées par sa charte (2009-2021) autour de cinq priorités stratégiques :

- La protection et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager : le Parc s'attache à protéger et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages.

- L'aménagement du territoire : le Parc vise à réussir un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire, à améliorer le cadre et la qualité de vie.

- Le développement économique et social : le Parc contribue à créer des synergies entre environnement de qualité et activités économiques, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

- L'accueil, l'éducation et l'information : le Parc aspire à développer l'accueil et l'information des habitants et des visiteurs, l'éducation à l'environnement des scolaires, la création et l'animation culturelle. Il cherche à promouvoir des pratiques participatives et à mieux échanger avec les territoires extérieurs.

- L'expérimentation : le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur d'autres territoires.

Présentation des espaces forestiers

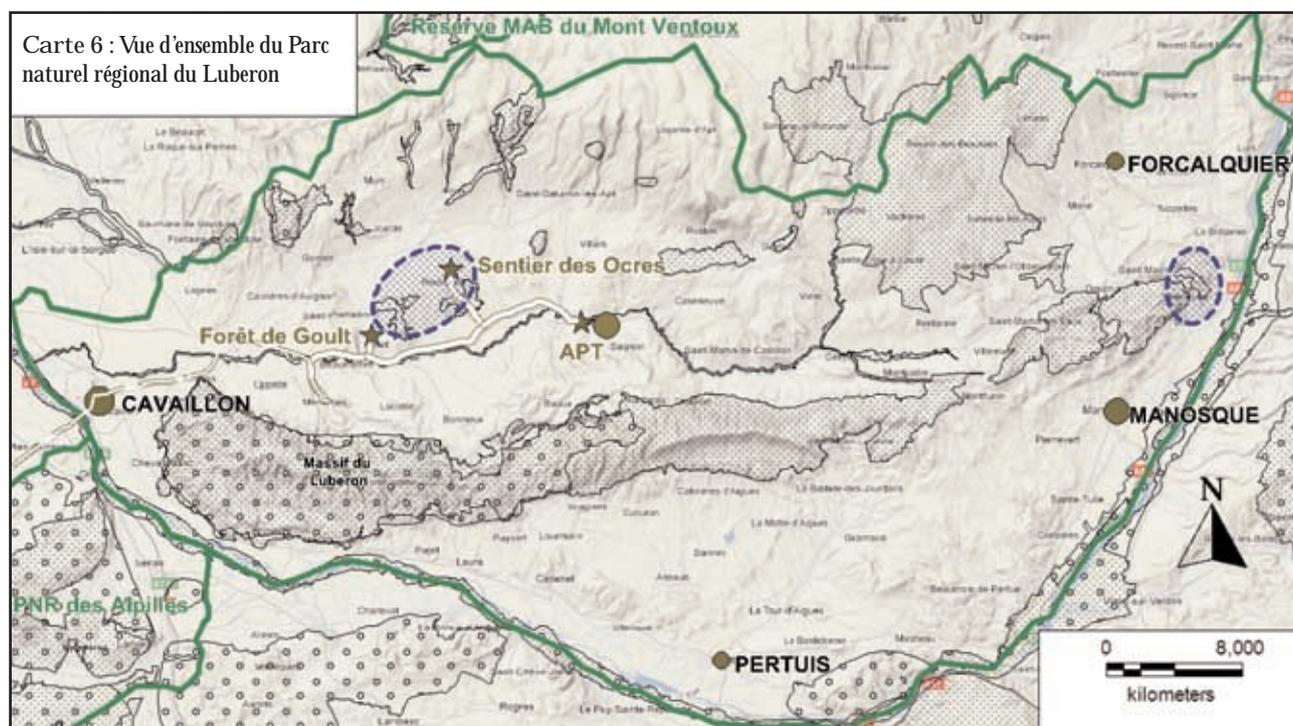
- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière du Parc : 950 km² (51%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : Pinus halepensis, Pinus sylvestris, Quercus pubescens, Cedrus atlantica
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'oeuvre
- ▶ Statut foncier : 72% privé ; 28% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Oui
- ▶ Commissions thématiques : "Forêt et espaces naturels" dont les actions sont validées par le Comité Syndical
- ▶ Documents cadres : Charte du Parc naturel régional (2009-2021) et Chartes forestières de territoire "PNR du Luberon" et "Montagne de Lure"
- ▶ SIG : Oui (www.atlas-parcduluberon.com)

Projet pilote

Voir le chapitre "Avancement du projet et premiers résultats" (cf. page 30 à 33).



Légende		
	Territoires pilotes	
		
	Site pilote	
		
	Villes principales	

Réalisation : AIFM, janvier 2011
Source des fonds de carte : Site Internet Google Maps

Office national des forêts



Site web :

<http://www.onf.fr/mediterranee/>

Contact :

M. Philippe BOURDENET

philippe.bourdenet@onf.fr

Présentation du partenaire

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'Office national des forêts (ONF) a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du Régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'Etat. L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous types de clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt-bois et le développement des territoires.

L'ONF est dirigé par un Conseil d'administration dont le champ de compétences est défini par le Code forestier. Son président et ses membres sont nommés par décret du Gouvernement. Son directeur général est nommé en Conseil des ministres.

L'ONF est organisé en 9 directions territoriales et 5 directions régionales, 50 agences, 9 agences travaux et plus de 500 unités opérationnelles. L'ONF Méditerranée est la direction territoriale partenaire du projet QUALIGOUV. Celle-ci intervient sur les onze départements des Régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Face aux menaces, en particulier d'incendies et d'érosion, l'ONF Méditerranée intervient en amont en intégrant la prévention des risques dans les documents d'aménagement, en mettant en place et en entretenant des équipements de protection spécifiques pour la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et pour la Restauration des terrains de montagne (RTM).

Réserve de Biosphère du Mont Ventoux (cf. Carte 7)

Le Mont Ventoux ("Le Géant de Provence") est situé au nord de la région provençale et empiète sur une partie du Département de la Drôme, en Région Rhône-

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 1990
- ▶ Population : 5 habitants en zone centrale, 38 000 habitants si l'on inclut la zone de coopération
- ▶ Superficie : 21 km² (zone centrale), 268 km² (incluant la zone tampon), 894 km² (incluant la zone de coopération)
- ▶ Nombre de municipalités : 34
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Carpentras, Pertuis, Apt, Manosque, Forcalquier
- ▶ Proximité agglomérations : 10 km de Carpentras
- ▶ Principaux secteurs économiques : Tourisme, services, agriculture (arboriculture, lavande, viticulture, truffes...), élevage
- ▶ Autres : Site inscrit ; Arrêtés de protection de Biotope ; Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques ; Réserve de Biosphère (MAB) ; Sites "Natura 2000" ; Réserves biologiques intégrales ; projet de création d'un Parc naturel régional

Alpes (cf. Carte 4). Ses caractéristiques bioclimatiques et l'empreinte de son histoire induisent des enjeux variés en termes d'usage des ressources naturelles et d'aménagement au sens large.

Cette préoccupation doit évidemment trouver un prolongement concret en matière d'aménagement forestier, et sous-tendre les différentes actions que le gestionnaire doit mener à bien sur la zone avec des partenaires multiples et variés.

Durant des siècles, les forêts du Ventoux ont été exploitées pour la production du charbon, l'élevage et le bois d'œuvre jusqu'à se trouver entièrement dénudées à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, la montagne est devenue une "région de thym et de lavandes". Les sols ne sont plus structurés par les racines d'arbres et la montagne ne retient plus sa masse. Des glissements de terrain emportent routes et villages. Les grands travaux de RTM impulsés par l'administration des Eaux et Forêts sont alors entrepris par l'ONF. Ils dureront plus d'un demi-siècle.

La diversité des milieux gérés par l'ONF s'explique par l'originalité de cette montagne qui, en dépit d'une altitude modeste (1 909m), présente un gradient d'altitude depuis les formations végétales à chêne vert typiquement méditerranéennes jusqu'aux pelouses d'altitude présentant des affinités alpines marquées. On dénombre ainsi plus de 1 200 espèces végétales distribuées sur 5 étages de végétation, dont un grand nombre sont protégées, rares et endémiques.

Les enjeux majeurs de ce massif sont les suivants :

- Protection des sols ;
- Production de bois ;
- Protection des habitats et des espèces ;
- Tourisme, loisirs et accueil du public.

La gestion du site est assurée par le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).

Depuis 1996, un comité de gestion regroupe élus, administrations, gestionnaires, usagers de l'espace, associations locales, etc. Il assiste la structure coordinatrice dans ses choix. Ce Comité de gestion a rédigé le plan de gestion de la Réserve définissant les actions à mettre en œuvre pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, des sites et des paysages, pour le soutien au développement économique durable, ou encore pour l'éducation.

Par ailleurs, un programme-cadre de recherche, rédigé par les élus du SMAEMV et les membres du Comité de gestion, décline les problématiques de recherche prioritaires. Il est aujourd'hui applicable au Conseil scientifique de la Réserve de biosphère.



Carte 7 : Vue d'ensemble de la réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Présentation des espaces forestiers

- ▶ Couverture forestière régionale : 15 000 km²
- ▶ Couverture forestière : 150 km² en incluant la zone centrale et la zone tampon (56%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : Pinus halepensis, Quercus ilex, Cedrus atlantica, Fagus sylvatica, Pinus uncinata
- ▶ Principales valorisations forestières : Bois d'industrie (pâte à papier), bois de feu, tourisme, bois d'œuvre
- ▶ Statut foncier : 25% privé ; 75% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Oui
- ▶ Commissions thématiques : Oui, dont le Comité de gestion
- ▶ Documents cadres : Un Plan de massif sera prochainement élaboré dans le cadre de l'élaboration de la Charte du futur Parc naturel régional
- ▶ SIG : Oui

Projet pilote

Le projet pilote de l'ONF s'articule autour de plusieurs actions qui contribuent à optimiser la gouvernance et la qualité de la gestion forestière. Un premier travail consistera à étudier la ressource en bois d'œuvre et en bois-énergie. Puis une séquence d'exploitation forestière pilote débouchera sur un tri qualitatif et une valorisation différenciée des grumes en bois-énergie ou en bois d'œuvre.

Un outil de gouvernance, le martelloscope⁵, sera expérimenté pour informer et former un public diversifié à la gestion sylvicole intégrée. Un autre volet concernera la mise en place d'îlots de sénescence afin de permettre une évolution naturelle de la forêt. Enfin, un chantier de débardage à cheval sera expérimenté comme une alternative au débardage mécanique sur ce terrain accidenté et riche en biodiversité. Des bilans économiques et environnementaux seront réalisés à la fin de chaque chantier afin d'évaluer leur pertinence et efficacité.

5 - Dans une parcelle forestière, l'ensemble des arbres est numéroté et répertorié dans une base de données suivant son espèce, son nom, sa valeur écologique... Les arbres à couper sont cochés sur une liste qui est entrée dans un programme informatique. Celui-ci calcule combien d'espèces sont coupées, quels dégâts cela entraîne... C'est un dispositif qui existe depuis 10 ans et qui est utilisé dans les collèges, par les étudiants, etc.

Pour visualiser le martelloscope numérique développé en Haute-Savoie : <http://www.megeve.com/martelloscope/>.

Generalitat Valenciana



Site web :

<http://www.cma.gva.es/intro.htm>

Contact :

Eng. Jorge SUAREZ

suarez_jor@gva.es

Présentation du partenaire

La Generalitat Valenciana, regroupant toutes les institutions autonomes dans la Région de Valence, participe au projet QUALIGOUV à travers la Direction générale de la Gestion du Milieu Naturel, responsable des politiques de gestion forestière, de la chasse, de la pêche, de la biodiversité et des impacts environnementaux, de la gestion des espaces naturels protégés et de la prévention des incendies de forêt.

Le Service de Prévention des incendies et de Santé des forêts a la responsabilité directe du projet. Son rôle habituel concerne la prévention des incendies de forêt, la surveillance fixe et mobile, le renforcement du volontariat, le développement d'une sylviculture préventive, la création d'infrastructures de prévention, la réalisation de rapports statistiques et de recherche des causes d'incendies et la santé des forêts.

Toutes ces fonctions sont exercées dans les espaces forestiers de toute la région de Valence (plus de 1 million d'hectares) et indépendamment du statut de la propriété (publique ou privée). Cependant, les zones forestières incluses dans le réseau de parcs naturels de la Generalitat Valenciana constituent les zones prioritaires pour les actions de prévention des incendies de forêt.

C'est dans ce double contexte, de parcs naturels et de prévention des incendies de forêt, que se concentrent les actions du projet QUALIGOUV pour la Région de Valence. Le Service de Prévention des incendies a déjà une expérience significative dans ce domaine puisqu'il développe, depuis des années, des actions de planification de la prévention des incendies de forêt dans les espaces naturels protégés, contribuant à l'amélioration de leur gouvernance.

En outre, le Service a également une expérience dans des projets similaires de coopération avec différents partenaires européens parmi lesquels le projet Recoforme "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" (Interreg IIIB Medocc).

Localisation et présentation des territoires pilotes

La Région de Valence est située sur la côte orientale de la péninsule ibérique. C'est une région diversifiée avec un fort caractère méditerranéen et une vaste étendue d'espaces naturels et forestiers (plus de 53% de la surface régionale). La forêt est majoritairement privée à l'échelle de la région (67%).

La Generalitat Valenciana a proposé le réseau de parcs naturels de la province de Valence comme territoires pilotes (cf. Carte 8), avec un accent particulier sur les parcs suivants : Chera - Sot de Chera et Puebla de San Miguel qui sont les plus récents, Turia et Serra Calderona qui sont les plus proches de la zone métropolitaine de Valence, agglomération de plus de 1,5 millions d'habitants).



Carte 8 : Localisation des territoires pilotes dans la région de Valence

Parc naturel de Puebla de San Miguel

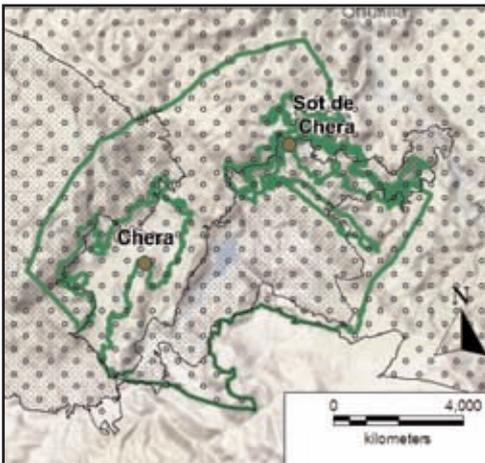
Le Parc de Puebla de San Miguel (cf. Carte 9) constitue de par son altitude, sa distance de la mer, et d'autres caractéristiques physiques et anthropologiques, un paysage unique dans la région. S'y développent notamment des communautés végétales uniques comme celle à *Juniperus thurifera* dont l'âge dépasse 1 500 ans.

- ▶ Date de création : 2007
- ▶ Population : 66 habitants
- ▶ Superficie : 64 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 1
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Puebla de San Miguel
- ▶ Proximité agglomérations : 160 km de Valence, 100 km de Requena, 50 km de Teruel
- ▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture, travaux forestiers, tourisme
- ▶ Couverture forestière du Parc : 59 km² (92%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Juniperus thurifera*, *Taxus baccata*, *Pinus nigra*, *Pinus silvestris*
- ▶ Statut foncier : 13% privé ; 87% public



Carte 9 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Puebla San Miguel

Légende des cartes 9, 10 et 11	
	Territoires pilotes
	SAC/ZSC (Directive habitat)
	SPA/ZPS (Directive oiseaux)
Réalisation : AIFM, janvier 2011 Source des fonds de carte : Site Internet Google Maps	
	Villes principales



Carte 10 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Chera-Sot

Parc naturel Chera - Sot de Chera

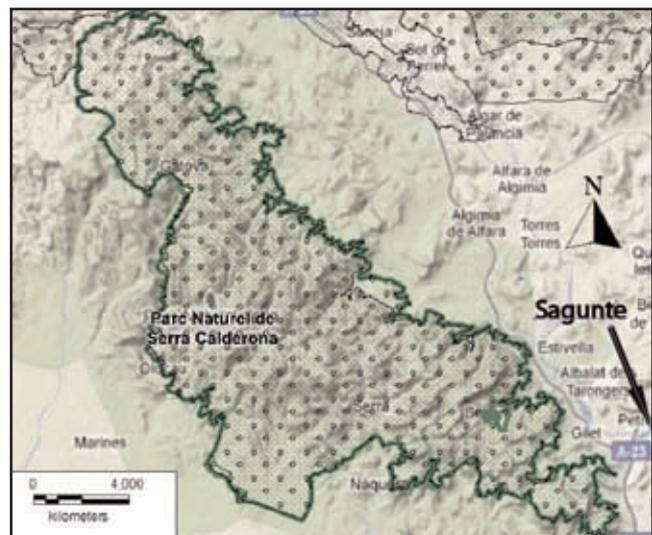
Le relief du Parc Chera-Sot de Chera (cf. Carte 10) est très accidenté et montagneux, situé sur une faille sismique. Il s'agit du premier parc géologique dans la région. Malgré les incendies de forêt qui ont affecté la région, il constitue une représentation importante de la forêt méditerranéenne.

- ▶ Date de création : 2007
- ▶ Population : 1 000 habitants
- ▶ Superficie : 65 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 2
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Chera, Sot de Chera
- ▶ Proximité agglomérations : 80 km de Valence, 20 km de Requena
- ▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture, tourisme
- ▶ Couverture forestière du Parc : 59 km² (90%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Pinus pinaster*, *Pinus halepensis*, *Quercus rotundifolia*, *Quercus faginea*, *Taxus baccata*
- ▶ Statut foncier : 8% privé ; 92% public

Parc Naturel Serra Calderona

Le Parc de Serra Calderona (cf. Carte 11) est situé à quelques kilomètres de la ville de Valence, et possède l'une des forêts méditerranéennes les mieux conservées, couvrant plus de 45 000 hectares.

- ▶ Date de création : 2002
- ▶ Population : 97 000 habitants
- ▶ Superficie : 180 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 18
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Serra
- ▶ Proximité agglomérations : 50 km de Valence, 20 km de Sagunte
- ▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture, tourisme
- ▶ Couverture forestière du Parc : 158 km² (88%)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Pinus pinaster*, *Pinus halepensis*, *Quercus ilex*, *Quercus suber*
- ▶ Statut foncier : 64% privé ; 36% public



Carte 11 : Vue d'ensemble du Parc naturel de Serra Calderona

Province de Tarente



Site web :

<http://www.provincia.taranto.it/>

Contact :

Dott. Antonio MONACO

antonio.monaco@provincia.ta.it

Présentation du partenaire

La Province de Tarente appartient à la Région des Pouilles située dans l'extrême sud-est de l'Italie (cf. Carte 13). La Région des Pouilles a une superficie de 19 458 km², pour une population d'environ 4 millions d'habitants. Les espaces protégés (Parcs nationaux, régionaux, sites Natura 2000, réserves...) correspondent à 13% de la superficie régionale.

Le département "Aires protégées" de la Province de Tarente, organisme provisoire de gestion du Parc naturel régional "Terra delle Gravine" institué par la loi régionale 18/2005, est en charge des compétences et missions suivantes :

- Élaboration et réalisation du plan de gestion du Parc.
- Promotion de la gestion du Parc.
- Réglementation des activités à développer dans le Parc.
- Élaboration et réalisation des plans de gestion des Sites d'intérêt communautaire.
- Conception et exécution des interventions à réaliser dans les aires protégées conformément au POR (Programma operativo regionale) de la Région des Pouilles.

Parc naturel régional "Terra delle Gravine"

Le Parc régional est situé sur le versant méridional des Murges du sud-est en face de la mer Ionienne. C'est l'aire protégée la plus grande de toutes les Pouilles. Le territoire a été profondément creusé par les rivières au régime torrentiel, ce qui a donné lieu à des canyons appelés "gravines" (gorges).

Le périmètre du Parc, extrêmement découpé et hétérogène, avec des secteurs séparés les uns des autres sans continuité, ne fait qu'aggraver la difficulté de la gestion et de la gouvernance de cet espace où les intérêts divergents sont significatifs (cf. Carte 14). La zone



Carte 13 : Localisation du territoire pilote dans la Région des Pouilles

"centrale" se distingue de la zone "tampon de protection" par des règles de gestion plus strictes.

Le site pilote du projet est situé majoritairement sur la Commune de Laterza et s'étend sur environ 75 km² comprenant notamment la "Gravine di Laterza".

Les habitats naturels d'intérêt sont représentés par des prairies thermo-xérophiles, des maquis et maquis-forêts thermo-xérophiles et thermo-xérotolérants, des maquis et maquis-forêts mésophiles, et des forêts thermo-xérophile avec un sous-bois dense dominé par *Pistacia lentiscus* L.

La Province est la gestionnaire provisoire du Parc créé en 2005. Cependant, cette création officielle n'a été que peu concertée avec les acteurs locaux et quelques communes se sont désengagées, ce qui rend la gestion de ce territoire très morcelé encore plus difficile.

De plus, la planification de la gestion générale et de la gestion spécifiquement forestière de cet espace reste à définir pour répondre à des enjeux prioritaires de maîtrise de la fréquentation touristique et de gestion durable des ressources naturelles.

Fiche d'identité de l'aire protégée

- ▶ Date de création : 2005
- ▶ Superficie : 280 km² (dont 80% en zone centrale) ; site pilote : 75 km² (dont 50 km² en zone centrale)
- ▶ Nombre de municipalités : 13
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Laterza, Ginosa, Castellaneta, Mottola, Palagianello, Martina Franca, Crispiano, Palagiano, Massafra, Statte, Montemesola, Grottaglie, S. Marzano, Villa Castelli
- ▶ Proximité agglomérations : 60 km de Tarente, 20 km de Matera, 40 km de Massafra
- ▶ Principaux secteurs économiques : Agriculture et élevage
- ▶ Autres : Sites Natura 2000 "Area delle Gravine", "Murgia di Sud-Est", "Gravine", OASI WWF "Monte S. Elia", OASI LIPU "Gravina di Laterza"

Présentation des espaces forestiers

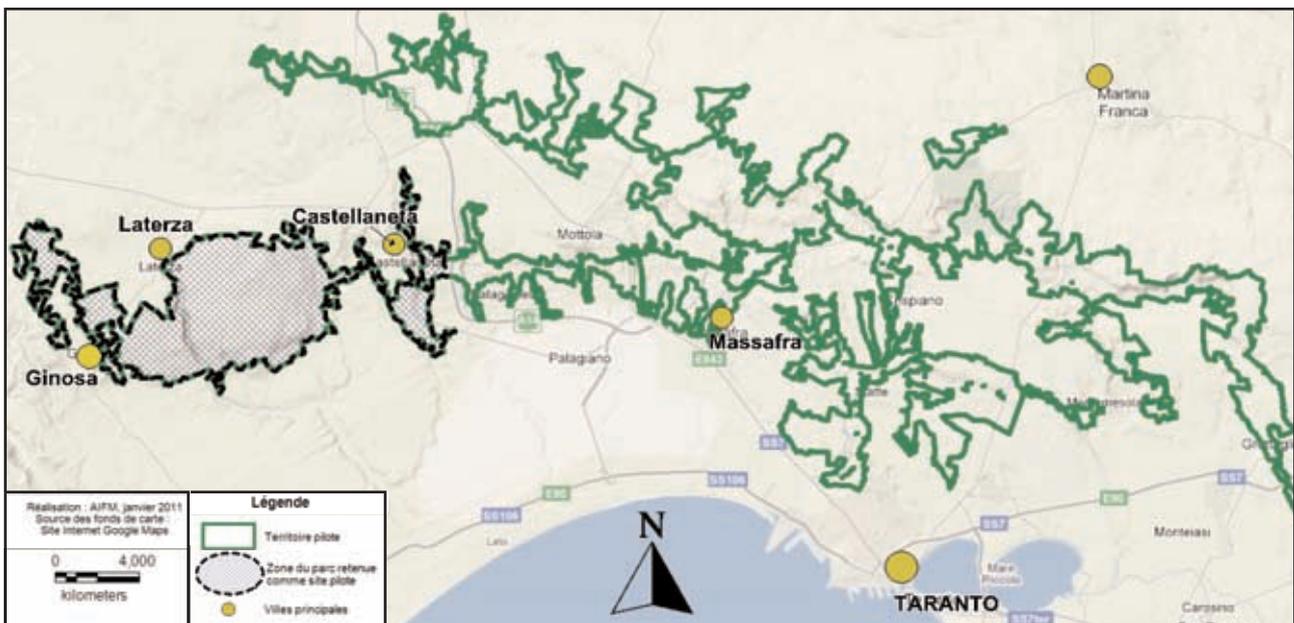
- ▶ Couverture forestière régionale : 1 800 km²
- ▶ Couverture forestière du site : 47 km² (62% correspondant approximativement à la zone centrale)
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : Quercus trojana, Q ilex, Q pubescens, Pinus halepensis
- ▶ Principales valorisations forestières : Tourisme et bois de feu (chauffage, charbon pour pizzerias, viandes fumées)
- ▶ Statut de la propriété forestière : 50% privé ; 50% public

Gouvernance forestière et de gestion de l'aire protégée

- ▶ Comité scientifique ou technique : Non
- ▶ Commissions thématiques : Non
- ▶ Documents cadres : Non, il n'existe pas encore d'outils de mise en œuvre comme un plan de gestion ou un plan de développement socio-économique
- ▶ SIG : Oui

Projet pilote

Sur la zone pilote de Laterza (75 km² dont une partie relève de la zone centrale et une partie de la zone tampon de protection), un diagnostic territorial et des enquêtes, suivis d'une concertation nouvelle pour définir collectivement sa gestion à moyen terme (et, plus largement, celle du Parc), seront réalisés.



Carte 14 : Vue d'ensemble du Parc naturel Terra delle Gravine

WWF Mediterranean Program Office



Siteweb :

[http://wwf.panda.org/what we do/where we work/mediterranean](http://wwf.panda.org/what_we_do/where_we_work/mediterranean) ; <http://www.pt>

Contact :

D^{SSA} Marzia VENTIMIGLIA
mventimiglia@wwfmedpo.org

Présentation du partenaire

Créé en 1961, le WWF (World wildlife fund for nature) est la première organisation non gouvernementale mondiale de protection de la nature et de l'environnement en général. Avec plus de 4 000 techniciens et 12 000 programmes de protection, il intervient dans plus de 90 pays.

L'organisation témoigne d'une réelle volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés : communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales...

La mission du WWF est d'enrayer puis d'inverser le processus de dégradation de la planète. Pour cela, les programmes du WWF sont structurés selon les thèmes d'action prioritaires suivants : changement climatique, pollutions chimiques, modes de vie durables, outre-mer, espèces menacées, forêts, eaux douces, océans et côtes, agriculture et éducation à l'environnement.

L'objectif du WWF Mediterranean programme office (WWF MedPO), partenaire du projet, est de conserver les richesses naturelles de la Méditerranée et de promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement pour le bénéfice de tous.

Les programmes de conservation sont développés dans les écorégions qui ne sont pas couvertes par les organisations nationales du WWF. Les 4 écorégions méditerranéennes dans lesquelles le WWF MedPO œuvre sont :

- Les basses terres du sud-ouest de la péninsule Ibérique et du nord-ouest du Maroc ;
- Les montagnes, les côtes et les mers d'Afrique du Nord ;
- Les Balkans occidentaux ;
- Le sud de l'Anatolie et le Moyen-Orient.



Carte 15 : Localisation des territoires pilotes dans la Région Alentejo

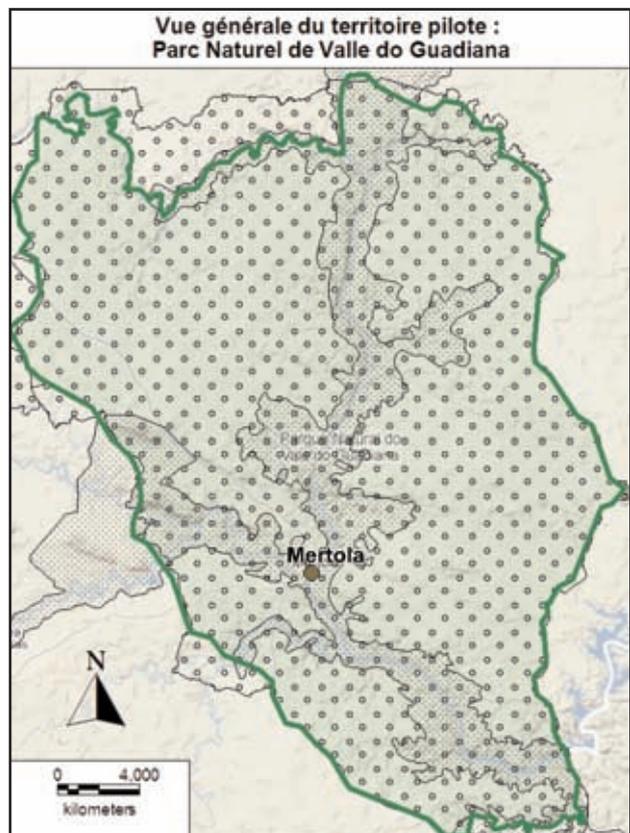
Présentation et localisation des territoires pilotes

Les sites pilotes se situent au Portugal (les deux régions protégées incluses dans des parcs et/ou des sites Natura 2000 sont riches en forêts de chênes, principalement en chênes-liège et en chênes verts) et en Italie (ces deux sites sont des réserves "Oasi", propriétés du WWF Italie).

Gouvernance forestière et de gestion des aires protégées du Portugal

Au Portugal, les acteurs-clé pour la gestion des espaces naturels protégés sont les associations forestières et les structures administratives telles que l'Autorité forestière nationale (AFN) et l'Institut pour la conservation de la nature et de la biodiversité (ICNB). Près de 90% de la superficie forestière est privée, ce qui confère aux associations de propriétaires forestiers un rôle de conseil et d'expertise technique majeur pour la gestion forestière. L'AFN est responsable de la mise en œuvre de la législation en matière de gestion forestière, ainsi que de la gestion des espaces publics. L'ICNB est l'autorité nationale portugaise dédiée aux espaces naturels protégés. Sur le Bassin versant du Tejo et Sado, ces deux structures essaient d'élaborer des plans de gestion concertée avec les autres acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, municipalités...).

Depuis 2008, le Parc naturel Vale do Guadiana dispose d'un Plan de gestion élaboré de manière participa-



Carte 16 : Vue d'ensemble du Parc naturel Vale do Guadiana

tive avec l'ensemble des acteurs concernés. Il complète ainsi le Plan directeur stratégique, ce qui permet de préciser les modalités de gestion par secteur.

Données communes aux sites pilotes de la Région Alentejo (cf. Carte 15)

- ▶ Couverture forestière régionale : 31 551 km² (53%)
- ▶ Principales valorisations forestières : Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Bassin hydrographique du Tejo y Sado

- ▶ Population : 1 285 000 habitant
- ▶ Superficie : 11 700 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 34
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Santarém et Setubal
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 60%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus suber*, *Pinus pinaster*, *Pinus pinea*, *Eucalyptus globulus*
- ▶ Statut foncier : 85% privé ; 15% public

Parc naturel Vale do Guadiana (cf. Carte 16)

- ▶ Date de création : 1995
- ▶ Population : 4 000 habitants
- ▶ Superficie : 776 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 4
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Mertola, Serpa, Mina de S. Domingos
- ▶ Proximité agglomérations : 60 km de Beja
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 60%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus rotundifolia*
- ▶ Statut foncier : 90% privé ; 10% public

Région Toscane

- ▶ Couverture forestière régionale : 10 860 km² (47%)
- ▶ Principales valorisations forestières : Chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve WWF du Bosco Rocconi

- ▶ Date de création : 1995
- ▶ Population : 0 habitants
- ▶ Superficie : *1,4 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 2
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Roccalbegna et Semproniano
- ▶ Proximité agglomération : 50 km de Grosseto
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 40%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus ilex*, *Phillyrea latifolia*, *Erica arborea*
- ▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du WWF)
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 80%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus ilex*, *Q. suber*, *Arbutus unedo*, *Rhamnus alaternus*, *Phillyrea latifolia*, *Erica arborea*
- ▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du WWF)

Région Sardaigne

- ▶ Couverture forestière régionale : 12 132 km² (50,3%)
- ▶ Principales valorisations forestières : Liège, chasse, pâturage, bois d'industrie

Réserve WWF du Monte Arcosu

- ▶ Date de création : 1985
- ▶ Population : 0 habitant
- ▶ Superficie : 36 km²
- ▶ Nombre de municipalités : 3
- ▶ Principales villes (et villes-porte) : Uta, Assemini, Siliqua
- ▶ Proximité agglomération : 20 km de Cagliari
- ▶ Couverture forestière du Parc : > 80%
- ▶ Principales essences forestières du site pilote : *Quercus ilex*, *Q. suber*, *Arbutus unedo*, *Rhamnus alaternus*, *Phillyrea latifolia*, *Erica arborea*
- ▶ Statut foncier : 100% privé (propriété du WWF)

Projet pilote

Au Portugal, le WWF est actif grâce à une équipe qui travaille principalement sur les écosystèmes forestiers. WWF a lancé la certification FSC au Portugal et a contribué à l'interprétation nationale du concept de "Forêt à haute valeur de conservation".

Le WWF s'intéresse plus particulièrement à la qualité de la gestion forestière mise en œuvre dans les aires protégées afin d'améliorer leur financement par la certification, la valorisation des services écosystémiques, la gestion, la restauration et l'accueil du public :

- Développement du concept de High Conservation Value Forests (HCVF) et cartographie SIG régionale localisant les attributs des HCVF dans les sites pilotes portugais.

- Production de rapports sur l'application du concept HCVF dans les sites pilotes portugais.

- Application du Plan d'Action de Conservation participatif dans les sites pilotes italiens.

- Compilation d'une boîte à outils web synthétisant les principaux outils de conservation disponibles pour la gestion des forêts dans les espaces protégés et leur mode d'emploi.

Avancement du projet et premiers résultats

Projet de la Région de Murcie

(1^{er} séminaire, Espagne, 22-24 juin 2009)

La Région autonome de Murcie, chef de file du projet, a organisé trois journées de séminaire à l'occasion du lancement du projet QUALIGOUV.

La première journée concernait le lancement officiel du projet, suivi de la première réunion du comité de pilotage. La deuxième journée était consacrée à la visite du site pilote de la Région de Murcie : le Parc naturel régional de Sierra Espuña. Enfin, le dernier jour a rassemblé en parallèle, d'une part, les membres du peer group, et d'autre part, les membres du comité de pilotage. Ces journées ont été ouvertes puis clôturées par le Directeur général du patrimoine naturel et de la biodiversité (cf. Photo 1).

Lancement du projet QUALIGOUV

Le projet se place dans la continuité naturelle de la coopération fructueuse nouée autour de l'AIFM lors des précédents projets Interreg "Problématique de la forêt méditerranéenne" et surtout RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur les forêts méditerranéennes".

QUALIGOUV offre l'occasion de valider ce qui est pressenti localement au niveau collectif : définir de bonnes pratiques transférables tout en évitant l'approche sectorielle au profit d'une approche globale et transversale. Notre projet doit permettre d'élaborer et d'échanger des outils de gouvernance et de diffuser le plus largement possible les décisions et les bonnes pratiques. Le terme "participatif" est essentiel et doit prendre tout son sens dans chacun de nos territoires pilotes. Le véritable enjeu du projet, qui rassemble huit partenaires méditerranéens, est d'imaginer des modalités performantes de rassemblement, d'information et de prise de décision par les différents acteurs et usagers territoriaux autour de notre préoccupation commune qu'est la gestion durable des espaces naturels forestiers. Nous pensons que ce projet doit être novateur grâce à la participation et à l'implication de toute la société.

Dans la Région de Murcie, nous avons décidé de travailler sur un territoire prioritaire afin de ne pas rester sur de simples paroles. Nous allons nous concentrer

sur quatre sites du Parc régional de Sierra Espuña où nous effectuerons des actions concrètes auxquelles les municipalités et les villages seront impliqués car, jusqu'à présent, la société civile a été souvent exclue de la prise de décision et de l'aménagement des espaces ruraux.



Photo 1 : Discours introductif de Pablo Fernández Abellán, Directeur général du milieu naturel et de la biodiversité de la Région de Murcie.

L'objectif est d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population locale tout en restant en phase avec la préservation de l'environnement et le développement durable. Plus précisément, la Région de Murcie souhaite valoriser le patrimoine local tout en favorisant l'implication de la société, générer de nouvelles infrastructures et équipements ruraux, et relayer l'administration régionale à travers des animateurs locaux.

Le projet pilote concerne l'élaboration d'un Plan directeur stratégique de gestion écologique et socio-économique de quatre territoires organisés autour des villages de Gebas, El Berro, Casas Nuevas et El Purgatorio. Aujourd'hui, un Plan directeur est en cours de finalisation sur un territoire limité du Parc : le paysage protégé des Barrancos de Gebas et ses alentours. Il a été élaboré à la suite d'un diagnostic approfondi et d'une concertation élargie aux différents acteurs locaux, y compris la population du village de Gebas et des centres urbains alentours. La procédure a bien fonctionné. Dans le cadre du projet, il s'agit d'étendre cette procédure aux quatre territoires cités ci-dessus et d'améliorer la représentativité des groupes impliqués (voir le débriefing de la visite de terrain ci-après).

Parc régional de Sierra Espuña

La visite nous conduit dans la forêt de Sierra Espuña (cf. Photo 2). Il s'agit d'une forêt artificielle établie à la fin du XIX^{ème} siècle suite à de graves inondations. Nous pouvons y observer quelques aménagements forestiers liés au risque d'incendie (coupures de combustible le long de la route et bandes coupe-feu sur les crêtes) et hydraulique (seuils en pierres sèches).

Milieu naturel et problématiques locales

Juan de Dios Cabezas nous rappelle que cet écosystème forestier est unique dans la Région, avec seulement 370 mm d'eau par an. Le territoire du Parc constitue un véritable "poumon vert" à moins de 40 km de la capitale régionale (cf. Carte 2).

Des paysages très variés alternent : montagnes, forêts denses ou steppes. Les communautés végétales sont composées notamment de *Pinus halepensis*, *P. nigra*, *P. pinaster*, *Quercus faginea*, *Q. coccifera*, et bien d'autres espèces typiques des forêts méditerranéennes comme le câprier (*Capparis spinosa*).

Les forêts publiques représentent 70% de la surface boisée. Parmi celles-ci, 70% appartiennent à la Région et 30% aux communes. Le potentiel productif de la forêt couverte par un plan de gestion est d'environ 1500 m³ par an, mais très peu est réellement valorisé économiquement. Une quantité à peu près identique est coupée chaque année pour les aménagements de défense contre les incendies (coupes d'amélioration et coupes d'ouverture du milieu).



Photo 2 : Visite du massif forestier de Sierra Espuña et explication des opérations de coupures de combustibles.

La forêt que nous visitons a obtenu la double certification PEFC (Pan-European Forest Council) et FSC (Forest Stewardship Council). Le mode de gestion développé en Sierra Espuña correspondait déjà aux référentiels des deux systèmes. L'intérêt de ces certifications est que la société prend conscience qu'elle participe à la

bonne gestion du lieu lorsqu'elle visite une forêt labellisée ou qu'elle fait un bon geste lorsqu'elle consomme un produit qui en est issu (dans la perspective du développement d'une filière bois-énergie par exemple)⁷.

Structure institutionnelle du Parc régional de Sierra Espuña

Le Parc recouvre actuellement 17 000 ha répartis sur quatre communes (et deux communes périphériques).

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel du Parc. Il est composé des communes, de la Région et des représentants des secteurs associatifs, socio-économiques, scientifiques ainsi que de quelques invités externes). Il existe un conseil d'administration spécifique pour la chasse, étant donné que le Parc possède une Réserve de chasse. L'équipe technique du Parc est composée de :

- Un directeur technique (Mario Velamazán) ;
- 4 techniciens (parmi eux, une animatrice territoriale a été recrutée pour dynamiser le projet de développement local, identifier les attentes et faire accepter les actions réalisées) ;
- 2 brigades de défense contre les incendies d'environ 20 personnes.

Cette équipe est aidée par des consultants extérieurs et du personnel mis à disposition par l'administration régionale :

- Un fonctionnaire technicien détaché de la Région (Juan de Dios Cabezas) ;
- 7 agents forestiers.

Le territoire du Parc accueille, à travers plusieurs infrastructures, environ 180 000 visiteurs annuels dont 70 000 bénéficient directement des services proposés. Il faut y ajouter environ 400 000 visiteurs des centres religieux qui ponctuent le territoire.

Réalisations et perspectives

Un ensemble de bâtiments en cours de réhabilitation en centre de tourisme du Parc est le fruit d'une collaboration récente entre les professionnels du tourisme et ceux du développement rural, y compris au niveau des services de l'administration régionale. L'initiative est le résultat de la motivation récente des entrepreneurs du tourisme local pour valoriser le territoire. Plusieurs bâtiments sont rénovés et réhabilités, dont un hébergera prochainement l'Association des communes de Sierra Espuña. La création d'un Centre d'interprétation, d'un Centre de tourisme écologique et la réhabilitation de l'arboretum d'origine sont aussi prévus sur la base de financements européens FEDER.

⁷ - Cahier de site n°2 du projet Recoforme « Parc régional de Sierra Espuña ».

L'administration régionale souhaite que la dimension et les capacités techniques internes du Parc se développent afin qu'elles soient plus performantes, mais c'est la société civile qui doit initier ces évolutions.

Contrairement aux autres villages traversés, le village d'El Berro maintient sa population en légère augmentation grâce à l'immigration et à l'attrait du cadre de vie. En lien avec l'administration, des projets d'accueil des touristes se sont développés, parmi lesquels un hôtel. Le président de la compagnie des entrepreneurs hôteliers de la Région nous présente succinctement cet établissement. La compagnie s'occupe du développement durable et touristique du secteur. En effet, le Parc n'a pas la compétence du développement touristique et s'appuie donc sur ce genre de structure locale. Là encore, le Parc propose et conseille mais n'impose pas. C'est la société civile qui crée le changement. Juan de Dios Cabezas confirme cela en prenant l'exemple d'un projet d'hôtel en plein cœur du Parc qui a avorté car il ne correspondait pas à l'attente de la société.

Il reste beaucoup de choses à faire sur le territoire pour améliorer les conditions de vie et proposer des solutions d'avenir aux habitants. L'articulation et la collaboration entre l'administration du Parc, le secteur agricole et le secteur touristique apparaît comme la clef du succès de l'outil "Parc régional" pour un réel développement rural.

Centre d'accueil et de coordination régionale de la prévention des incendies

Le Parc régional de Valle y Carrasco est situé à 7 km au sud de Murcie, en zone très périurbaine. Il accueillera le futur pôle régional forêt/prévention des incendies mais aussi un centre d'accueil du public et d'information sur l'ensemble des espaces naturels de la Région.

Le centre de coordination forestière régionale permettra notamment la communication inter-services et rassemblera les brigades de forestiers sapeurs, une banque de semences, et un centre de documentation digitale sur le patrimoine naturel régional (dont les fonds forestiers historiques). À terme, une partie des services de la Région, dédiés à la prévention des incendies ou à la gestion forestière, sera délocalisée sur ce site.

Visite des Barrancos de Gebas et débriefing

Le site des Barrancos de Gebas

Le paysage protégé de Gebas, situé en lisière du Parc mais géré par son administration, a fait l'objet d'une concertation importante de la société civile qui a abouti à la définition d'un plan de développement

socio-économique et environnemental partagé (Masterplan).

Ce paysage est formé de marnes d'origine sédimentaire où l'érosion, parfois importante, a creusé des sortes de canyons dénudés de toute végétation, constituant un paysage ruiniforme (badlands) tout à fait singulier. Sur le plateau coiffant encore la lisière de ces vallons arides subsiste une agriculture intensive (oliviers, amandiers et agrumes). Quelques hameaux sont disséminés ça et là.

Le "Masterplan", un outil de concertation autour d'un projet de développement local

L'administration régionale souhaite aider les habitants locaux à créer des initiatives de développement local comme le tourisme. Elle assure la tutelle du projet de développement en initiant la démarche mais ne souhaite rien imposer. Plusieurs actions diffuses de restauration (hydrologie, reboisement, aide à l'installation d'agriculteurs...) ont déjà été réalisées sur ce territoire, mais l'implication de la population locale dans le processus global de protection et de mise en valeur du territoire est apparue comme une nécessité.

Le Masterplan concerne actuellement une unité paysagère de 1 875 ha, à cheval sur trois communes (Mula, Librilla et Alhama de Murcia), en périphérie du Parc régional de Sierra Espuña. Le Masterplan sera élargi prochainement à d'autres secteurs afin de devenir un outil d'aménagement cohérent. En ce qui concerne le Paysage protégé, le Masterplan est en cours de finalisation. Certaines premières actions pilotes seront effectuées dans le cadre du projet QUALIGOUV.

La démarche du Masterplan repose tout d'abord sur un diagnostic du site. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, cette zone très rurale s'est dépeuplée à cause d'un manque d'infrastructures (eau potable) et d'opportunités économiques. Les jeunes et les femmes sont les premiers touchés. Aujourd'hui, la population se stabilise notamment grâce à des financements européens qui tendent à développer le tourisme et l'installation de nouveaux résidents parfois étrangers. La mobilité est un des facteurs limitants du secteur. Par ailleurs, le territoire possède plusieurs outils de planification dont le PORN (Plan de Ordenación de los Recursos Naturales). L'administration a souhaité inscrire ce territoire en tant que "Paisaje protegido" (paysage protégé) pour lui octroyer un niveau de protection supérieur.

Comme le rappellera Catherine Levraud (Parc naturel régional des Alpilles) lors de la réunion du peer group, il est important de tenir compte de l'attente des populations dans la prise de décision. Cela va au-delà de la simple consultation sur des propositions déjà élaborées. Selon cette même philosophie, une étude sociologique sur la perception du contexte par la population locale a été réalisée à travers des interviews collectives

et des enquêtes individuelles. Vingt-cinq entretiens semi-ouverts personnalisés selon les cinq catégories de profil (population locale, entrepreneurs, nouveaux résidents, scientifiques et institutions) ont permis d'ébaucher quelques propositions. Chaque groupe était constitué de cinq personnes ainsi que d'experts extérieurs.

Ensuite, 718 enquêtes menées à Gebas, Fuente Librilla, Alhama de Murcia et Librilla (les 4 principaux noyaux de population à l'intérieur et autour du périmètre d'étude) ont porté sur différentes thématiques comme la valorisation du paysage de Gebas, la connaissance du milieu, la perception du paysage protégé, ou encore la situation et les perspectives de développement économique. Elles démontrent à quel point ces différents acteurs locaux sont attachés à ce territoire pour lequel ils souhaitent plus de valorisation à travers la connaissance et le tourisme. Cette étude a alimenté une analyse AFOM (Atouts, Forces, Opportunités, Menaces) segmentée par thématiques. Là encore, la population civile a pris part à cette phase préliminaire pour définir le plan d'action. Un atelier de participation sociale a rassemblé un total de quarante-cinq personnes réparties en six groupes de travail selon leur profil technique, scientifique ou politique (agriculteur, propriétaire, résident, entrepreneur, expert cynégétique, décideur et personnel des municipalités, technicien de l'environnement, agent de développement local, représentant de chambre consulaire, personnel du Parc). Cette méthodologie participative est directement inspirée de la méthode EASW (European Awareness Scenario Workshop). Tous les profils présents dans la zone ont donc été consultés afin de garantir la représentativité et la qualité de la gouvernance. Ces six groupes de travail ont concerné les thématiques suivantes : dynamisation sociale, patrimoine naturel et rural, patrimoine culturel, système productif, infrastructures et gestion institutionnelle.

Bien que l'on ait pu regretter que le nombre de participants à l'atelier ait été peu significatif, ce travail a permis d'identifier des pistes d'action nouvelles et, au contraire, d'en éliminer d'autres. En effet, un premier travail de l'équipe technique mise à disposition par le Parc et la Région de Murcie avait permis d'en élaborer une première proposition de 131 mesures. La contribution des groupes de travail a permis de sélectionner 45 pour lesquelles des actions concrètes ont été détaillées (motivation, calendrier, moyens, résultats attendus...). Enfin, les participants ont pu voter pour les mesures qu'ils considèrent comme prioritaires (neuf voix par participant).

À l'heure actuelle, le document est en cours de finalisation avant que les actions ne puissent être mises en œuvre. Certaines d'entre elles entreront dans le cadre de QUALIGOUV, parallèlement à l'élaboration de ce type de Masterplan, sur une zone plus étendue avec une attention encore plus grande sur la façon dont les populations locales sont prises en compte.

Parmi les actions sélectionnées, en voici quelques-unes qui concernent plus ou moins directement la gestion des espaces forestiers :

- Création de la salle de réunion entre les municipalités, la Région et les associations environnementales du Masterplan.
- Organisation de journées techniques biennales sur le Paysage protégé.
- Création et signalisation spécifique de quatre sentiers et routes d'interprétation.
- Réalisation d'une étude appliquée sur la situation du processus érosif de la zone.
- Sollicitation d'une ligne de financement pour le maintien des systèmes agro-forestiers primaires et la récupération de la végétation autochtone.
- Elaboration d'un projet pilote de génération d'énergie et/ou de compost à partir de la biomasse forestière et agricole.
- Création d'une unité technique de promotion, évaluation et suivi du Masterplan.

Projet du Parc naturel régional des Alpilles

(2^{ème} séminaire, France, 18-20 novembre 2009)

Parc naturel régional des Alpilles (cf. Carte 5)

M. Laurent Geslin, Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles et Vice-président du Parc naturel régional des Alpilles, nous accueille en mairie d'Eygalières, accompagné par M. Raymond Divol, adjoint au Maire d'Eygalières et de Madame Ritan, Directrice du Parc naturel régional des Alpilles.

Le Parc des Alpilles comprend 30 000 ha de forêts et d'espaces naturels, répartis de la façon suivante :

- 50% de terrains communaux (16 communes du massif des Alpilles adhérent à la Charte du Parc), dont la plus grande partie est gérée par l'Office national des forêts (ONF),
- 50% de terrains privés (grandes propriétés sur la partie est du massif, petites propriétés morcelées sur les parties nord et sud du piémont).

Point de vue du Parc

La problématique centrale concerne la multifonctionnalité des espaces. Le territoire étant à la fois habité et visité, il y a une forte demande sociale à pren-

dre en compte pour la préservation et l'esthétisme des paysages. Pour cela, il faut arriver à mieux connaître les attentes de cette demande et à mieux communiquer sur les travaux entrepris.

Le Plateau de Caume dispose d'une forte diversité : pinèdes, garrigues à Chêne kermès, forêts de Cèdre de l'Atlas, etc. (cf. Photo 3). Il s'agit d'un haut lieu de biodiversité sur le territoire du Parc, notamment du fait de la présence d'espaces ouverts. Il est donc dépendant de l'évolution naturelle des milieux. Trois mois par an, des troupeaux paissent sur ces espaces, ce qui contribue à leur entretien. Toutefois, le maintien d'un milieu ouvert dépend d'une gestion fine, au cas par cas, en fonction des espèces et de la potentialité du milieu.



Photo 3 : Présentation du Plateau de Caume par Jean-Michel Pirastru (Parc des Alpilles).

Le Plateau était, à l'époque, un secteur favorable à la Perdrix rouge. Il fut temporairement classé en réserve de chasse. Aujourd'hui, environ 2 000 chasseurs jouent un rôle important, notamment pour la régulation des populations. Il existe un clivage entre les chasseurs de gros gibier (essentiellement le sanglier) et de petits gibiers. C'est avec ces derniers que la communication est la plus facile.

Enfin, le grand sentier qui relie Eygalières à Saint-Rémy-de-Provence en fait une zone à fort enjeu touristique, et très fréquentée (véhicules motorisés, planeurs, ...).

Point de vue de l'ONF, gestionnaire des forêts communales (d'après David Tresmontant, responsable de l'Unité territoriale Alpilles-Grand Avignon) 3 questions se posent :

Qui parle à travers un forestier de l'ONF ?

Le forestier est avant tout un citoyen, reflet de la culture de son époque. Sa manière de voir change plus rapidement que la forêt. En tant que professionnel, le forestier détermine comment être au plus près du terrain, réalise des actions, des missions réglementaires.

Le travail de l'ONF consiste à :

- Aménager les forêts ;
- Proposer et gérer des coupes ;
- Surveiller la forêt (l'état sanitaire et les pratiques qui s'y déroulent) ;
- Représenter une grande diversité d'acteurs (politi-

ques, financiers, techniques,...) et faciliter les négociations au niveau local.

Parmi les enjeux nationaux déjà définis par les codes forestiers, lesquels sont plus spécifiques au massif des Alpilles ?

Les enjeux prioritaires sont ceux définis dans la Charte :

- Prévention du risque incendie (le Parc assure la maîtrise d'œuvre d'un Plan intercommunal d'aménagement forestier) en veillant à la compatibilité écologique et paysagère des travaux de prévention.

- Promotion d'une gestion forestière intégrant la demande sociale et favorisant la valorisation durable des produits forestiers.

En ce qui concerne la protection de la forêt, le massif des Alpilles fait l'objet d'un arrêté de biotope, d'une directive "paysage" (la première en France), et d'un site Natura 2000.

Le Parc, créé en 2007, s'est donné parmi ses objectifs de permettre la valorisation touristique d'un patrimoine local riche, notamment des produits locaux, une priorité pour les élus locaux, la Région mais aussi l'Etat.

Les aménités (services gratuits que fournit la forêt au public) sont inscrites dans le nouveau code forestier. Les Alpilles, en tant que massif forestier proche des agglomérations, sont très concernées par ces aménités. Plus la demande est importante, plus il est possible de diversifier la gestion.

Dans le cadre du projet QUALIGOUV, quelle voie pourra être explorée en termes de gouvernance pour ces différents enjeux ?

D'une part, étant donnée la multiplicité des acteurs et la volonté de débattre pour gérer les actions entreprises dans le massif, il est urgent que chacun définisse ses responsabilités et que celles-ci soient communiquées à tous pour que chacun sache à qui s'adresser.

D'autre part, quand les forêts étaient exploitées avec des scies passe-partout et des haches, l'impact paysager était limité. Désormais, les énormes engins utilisés pour les travaux forestiers impriment leur marque dans les paysages, offrant parfois une image contradictoire avec les objectifs fixés. Il est donc important d'expérimenter des techniques et des outils apportant de nouvelles opportunités aux techniciens.

Principales idées issues du débat engagé sur le terrain

- Après avoir été largement dénudées au XIX^{ème} siècle, les Alpilles ont connu deux vagues de reboisement. La première date de la fin du XIX^{ème} siècle où un reboisement de cèdres fut notamment effectué pour éviter des inondations dues au ruissellement. La deuxième

vague a été entreprise dans la période 1945 - 1980. À ce moment-là, le reboisement était considéré comme une action de valorisation aidée par la Commission européenne à travers le FEOGA. À la fin des années 1980, le regard a beaucoup changé : l'aspect productif a pris une connotation négative du point de vue des usagers "récréatifs" qui souhaitent désormais trouver un paysage de semblant plus naturel.

– Il y a une multitude d'intervenants publics sur la forêt des Alpilles : le Conseil général des Bouches-du-Rhône, l'ONF, le CRPF, le Parc... Au-dessus, se trouvent les services de l'Etat auxquels est lié l'ONF. Ces derniers s'efforcent de standardiser les normes.

– Les compétences respectives du Parc et de l'ONF sont différentes. Un partenariat entre les deux structures est actuellement en cours de mise en place, de façon à bien coordonner leurs actions.

– Un enjeu important consiste à mieux connaître les perceptions et les attentes des gens, de façon à ce que tous les acteurs se coordonnent pour avancer ensemble. Dans le cadre du projet QUALIGOUV, le Parc naturel régional des Alpilles souhaite travailler à l'amélioration de l'acceptabilité des travaux forestiers en agissant sur les leviers de l'information, de la communication et de la gouvernance.

– L'enjeu financier est également très important. Sur le site pilote du projet RECOFORME, nous avons reçu un financement qui a permis l'animation et la concertation des populations. Nous avons pu alors agir en suivant un cahier des charges adapté permettant une meilleure acceptation des actions. Malheureusement, l'argent public se fait rare. Comment continuer ces travaux ? Faut-il donner la priorité à certains secteurs plutôt qu'à d'autres ?

Prise en compte des intérêts environnementaux, sociaux et paysagers dans les opérations d'aménagement du massif contre les incendies

Le Parc naturel régional des Alpilles est maître d'ouvrage de travaux contre les incendies de forêts. À ce titre, il présente annuellement des programmes de travaux (débroussaillage, mise en place de citernes...). Ces travaux sont financés par l'Etat, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et les communes membres du Parc des Alpilles.

Une des difficultés réside dans l'intégration de l'ensemble des enjeux dans cette lutte, qu'ils soient paysagers, environnementaux ou sociaux. Le site bénéficie d'une appropriation importante par les habitants et le territoire est très fréquenté. La bonne qualité des travaux et du rendu paysager est, de ce fait, essentielle. On se situe donc bien dans la problématique du projet QUALIGOUV.

Par ailleurs, il existe une superposition des enjeux

qu'il est très difficile de faire coïncider (Natura 2000, chartes, normes, arrêtés préfectoraux, sites classés, Directive Paysage Alpilles...).

Les questions que nous allons nous poser, dans le cadre du projet QUALIGOUV sont :

– Pour répondre à un enjeu prioritaire qui est la protection contre l'incendie, comment intégrer tous ces enjeux ?

– Est-il possible d'intégrer les enjeux paysagers et environnementaux dans les programmes des travaux ?

Dans cette optique, la priorité a été de savoir s'il y a un intérêt à intervenir sur ce secteur. Cela s'est traduit par un diagnostic du territoire et de ses enjeux. Ce travail s'effectue sur la base d'une concertation avec l'ensemble des acteurs composant le système de prévention des incendies de forêt (services départemental d'incendie et de secours, forestiers, élus, etc), mais également avec les autres acteurs du territoire (associations de protection de l'environnement, sociétés de chasse, activités de pleine nature), afin de pouvoir prendre en compte les différents enjeux.

Ensuite, le Parc a effectué un affinage sur le terrain pour y relever les éventuels problèmes paysagers et environnementaux. Une fois le périmètre arrêté, des courriers ont été envoyés aux propriétaires privés pour leur expliquer la démarche. De cette manière, le Parc espérait obtenir leur approbation. Le taux de réussite est mitigé avec seulement 70% de réponses. En l'absence de réponse ou lorsque le cadastre ne permet pas de retrouver le propriétaire (indivisions...), le code forestier permet quand même de réaliser les travaux après avoir effectué une démarche de diffusion de l'information sur la réalisation de ces travaux (affichage en mairie, panneautage sur le terrain...).

Rencontrer directement les propriétaires a également permis d'obtenir plus de réponses et d'attention de leur part. En matière d'urbanisation diffuse, il n'y a pas de problèmes graves car il s'agit d'une zone non constructible et cela est inscrit dans la charte du Parc.

En revanche, nous sommes sur une zone où il n'y a pas d'auto-entretien, qui pourrait prendre la forme d'une valorisation pastorale par exemple. Or, le grand public est difficile à convaincre car il pense notamment que ces travaux de prévention ne sont pas suivis des mesures d'entretien nécessaires et restent temporaires. En matière de prévention des incendies, cette question de l'entretien pose un gros problème au niveau financier car aucune aide spécifique n'est attribuée pour cela. Par conséquent, ces travaux doivent se faire sur les fonds propres de l'institution.

Le pastoralisme constitue l'une des solutions possibles car il permet de diminuer la fréquence de passage des engins mécaniques et donc de diminuer les frais liés à ce type de travaux. Il s'agirait d'engager une démarche de mutualisation des objectifs avec les éleveurs.

Débriefing de la visite dans les Alpilles

Quels enjeux de gouvernance pour la gestion forestière dans le Parc naturel régional des Alpilles ?
Quelles attentes à l'égard du partenariat transnational pour la mise en œuvre des projets pilotes ?

Ce que nous avons vu fait partie du travail usuel du Parc. Le projet QUALIGOUV va, pour sa part, se concentrer sur des actions principalement immatérielles davantage en lien avec la problématique de la gouvernance :

- Établir un diagnostic des pratiques de gouvernance locale.

- Réaliser une enquête sociologique qui permettra de connaître les attentes de la population vis-à-vis des travaux forestiers, à laquelle s'ajoutera la mise en place de bornes interactives sur les places publiques et d'un questionnaire en ligne. Elle sera effectuée par un prestataire externe et il serait intéressant que le peer group participe à l'élaboration du cahier des charges.

- En fonction des réponses, bâtir une stratégie de communication et de gouvernance.

- Étoffer le partenariat local du parc en matière de gestion forestière.

En somme, le projet QUALIGOUV permettra de faire intervenir davantage la société civile de façon directe dans la définition, la réalisation et le suivi d'actions de lutte contre les incendies.

Les attentes du Parc des Alpilles à l'égard du partenariat transnational sont triples. En effet, il s'agit d'abord d'inscrire les expérimentations menées au titre du projet dans le cadre d'une réflexion méditerranéenne. Il s'agit ensuite de construire le cadre de son expérimentation avec les partenaires du projet qui travaillent sur des thématiques similaires (par exemple Murcia et Valencia). Enfin, il s'agit de mieux faire prendre en compte les spécificités des forêts méditerranéennes dans le cadre des politiques publiques communautaires, nationales et locales (lobbying).

Jean de Montgolfier souligne qu'il est important d'observer une logique "bottom-up", étendant la participation de la population à la mise en œuvre des projets (et pas seulement à leur conception), et contrastant avec la simple application des directives nationales et régionales en matières de DFCI (logique "top-down").

Le Parc des Alpilles avait en effet lancé l'idée de former des "citoyens-témoins" qui, d'une part, joueraient un rôle d'animateurs de terrain du Parc, et d'autre part, diffuseraient l'information sur la prévention des incendies tout en recueillant en retour les attentes des gens. Les révisions budgétaires qui ont suivi ont conduit le Parc à temporiser cette ambition. En revanche, un comité de pilotage local a été mis en place avec les différents acteurs locaux afin de faire émerger des initiati-

ves partagées. Toutefois, Benjamin Noc estime "qu'il est important de trouver les limites d'intervention de chaque acteur en fonction de ses compétences, de la réglementation, etc." Le décideur doit conserver ses responsabilités, "sinon, ça n'avance pas ! C'est aussi un gage d'une bonne gouvernance".

Par ailleurs, il apparaît important de "décloisonner" les différents domaines politiques afin de définir les objectifs à long terme que l'on veut attribuer aux espaces forestiers. Pour ce qui est de la DFCI, qui constitue bien souvent le moteur des politiques forestières en région méditerranéennes (90% des financements dédiés), elle restera centrale dans les actions du Parc des Alpilles, mais en intégrant davantage les autres enjeux ("une première en France" selon J-M Pirastru).

Patrizia Tartarino signale que la difficulté principale en termes de DFCI se situe au niveau de la communication et de la manière de faire accepter des actions de prévention qui relèvent en apparence de la destruction. Cela implique de "trouver des alternatives pour aménager qualitativement ces espaces", et de faire évoluer les documents et le vocabulaire de vulgarisation à l'attention du grand public. Ainsi, au-delà de la distinction "top-down/bottom-up", il existe une distinction "interne/externe" selon Mario Velamazan).

Documents stratégiques mis en œuvre par le Parc

La charte du Parc rassemble l'ensemble des objectifs du territoire labellisé "Parc naturel régional" par l'Etat français pour une durée de 12 années, en accord avec les autorités locales adhérentes : la Région, le Département, les Intercommunalités et les Communes (cf. page 34). Il s'agit d'un document d'orientation stratégique, donc de planification à moyen terme, mais qui peut aussi détailler des actions-type. Chaque Parc naturel régional remet en jeu son label à la fin de la période. Une nouvelle phase de négociation et de concertation auprès de tous les groupes sociaux du territoire s'engage alors. En ce sens, la constitution de la charte est un formidable exercice participatif de gouvernance en matière d'aménagement du territoire.

La charte forestière de territoire est un outil similaire, plus spécifiquement axé sur la gouvernance forestière à l'échelle d'un massif ou d'un bassin d'approvisionnement de biomasse. Son objectif principal est la planification et la gestion sur des secteurs forestiers majoritairement privés et très morcelés (par conséquent difficiles à gérer de façon homogène). Or, la moitié de la surface forestière du Parc relève du domaine privé. C'est pourquoi la mise en place d'une charte forestière pour les Alpilles est prévue dans les objectifs de la charte du Parc.

Projet du Parc naturel régional du Luberon

(2^{ème} séminaire, France, 18-20 novembre 2009)

Créé en 1977, le Luberon est un des plus anciens Parcs naturels régionaux de France. La charte du Parc du Luberon vient d'être renouvelée pour 12 ans (période 2009-2021). Pendant ces 12 ans, 77 communes adhérentes se sont engagées à mettre en œuvre cette charte. Celle-ci s'appliquera à un territoire de 185 000 ha pour 170 000 habitants.

La charte du Parc du Luberon comprend un certain nombre d'engagements environnementaux. Par ailleurs, une charte forestière a été intégrée à la nouvelle charte du Parc.

En comparaison avec ce qui nous a été présenté la veille dans les Alpilles, la démarche du Luberon est la suivante : tout d'abord, les zones d'intervention sont définies par un comité de pilotage collégial en fonction des priorités du terrain. Ensuite, le mode de gestion est défini à travers la consultation des différents acteurs locaux. Ces acteurs sont aussi consultés au cours de la mise en œuvre des actions. Il est vraiment nécessaire d'impliquer ces acteurs porteurs de la multifonctionnalité des espaces forestiers méditerranéens pour définir tel ou tel mode de gestion.

Visite du site pilote des forêts de Goult et de Roussillon (cf. Carte 6)

La forêt communale de Goult s'étend sur 140 ha. La zone pilote, constituée de sol sableux, a toujours appartenu à la commune. En 1860, cette commune a été soumise au code forestier et le premier aménagement a été réalisé en 1871.

La particularité de cette forêt est qu'elle est très fréquentée, avec beaucoup de sentiers de randonnée notamment. Beaucoup d'habitations, autrefois des fermes, sont dispersées ici et là. La déprise agricole est importante. La forêt communale est donc en forte interférence avec les forêts privées et l'habitat, ce qui accroît le risque d'incendies. Elle est limitrophe de la forêt de Roussillon.

Ces deux forêts sont colonisées majoritairement par le pin :

- 80% de Pin d'Alep (Goult) et de Pin maritime (Roussillon),
- 10% de Chêne vert,
- 10% de Chêne pubescent.

La forêt de Roussillon possède divers habitats communautaires au titre de Natura 2000, notamment un habitat de pelouses sèches et une station avec une plante protégée (cf. Photo 4). Elle est peuplée par 2 ha de vieilles futaies, en cours de dépérissement suite à la canicule de 2003 et aux trois années consécutives de forte chaleur qui ont suivi, et 96 ha de futaie adulte. À l'automne et au printemps, au moment des fortes pluies, il y a un risque d'érosion important sur ces sols sableux. Aujourd'hui, le sol est assez stabilisé grâce à la couverture végétale. Le but est de faire en sorte que cela se maintienne afin de préserver la qualité paysagère du site.



Photo 4 : Visite d'un boisement communal soumis à diverses pressions sociales (Goult).

Les paysages sont très typés, avec de forts contrastes : zones agricoles, zones habitées, zones boisées.

Les départs de feux sont liés à la fréquentation mais aussi aux travaux agricoles. L'extrême sécheresse du site engendre un risque d'incendie très important. De ce fait, de nombreuses bornes à incendie ont été installées dans cette forêt et il est possible d'accéder à peu près à l'ensemble du secteur.

Bien que ce soit une forêt communale, il y a eu ici, successivement, une décharge, puis un circuit de moto-cross. Ce dernier a fini par être contesté et c'est maintenant au Tribunal de décider de le fermer ou non. Cependant, les gestionnaires du parc préfèrent avoir des gens qui circulent ici plutôt que de façon désordonnée sur les crêtes du massif du Luberon.

Des concessions sur des droits de passage pour accéder aux habitations isolées, des lignes électriques, des relais téléphoniques ou encore des conduites de gaz, rapportent beaucoup à la commune (principal "revenu de la forêt") mais engendrent aussi des contraintes de gestion. Ainsi la gestion de la forêt communale a été confiée à l'ONF et le Parc est consulté pour valider la conformité de la gestion avec sa Charte. L'aménagement sylvicole pratiqué sera caractérisé par la succes-

sion de deux types de coupes :

- Des coupes d'ensemencement. Les arbres qui restent jouent le rôle de semenciers pour assurer la régénération naturelle du peuplement.

- Des coupes définitives. Il s'agit alors de récolter les derniers semenciers, une fois la régénération acquise.

Dans le plan d'aménagement qui se déroule sur la période 2005-2017, 7 000 ha de bois vont être exploités, ce qui est supérieur à la période précédente du fait du vieillissement des peuplements. Mais cela doit être articulé avec l'objectif de laisser des îlots de sénescence ou de vieux arbres isolés qui sont importants pour le maintien de la biodiversité. La rotation des taillis de chênes est de 45 ans, l'âge d'exploitabilité des pins, de 80 ans. Quelques vieilles futaies (arbres de plus de 90 ans) sont donc conservées pour la biodiversité.

La filière-bois locale est faible (deux scieries seulement). Le débouché du pin réside essentiellement dans la trituration (papeterie de Tarascon) tandis que les taillis sont utilisés principalement pour le bois de chauffage. Le Pin d'Alep est, pour le moment, très peu utilisé en bois de chauffage. Le développement d'une filière bois-énergie autour du débouché en plaquettes de bois de résineux (pins) est une orientation stratégique du Parc.

C'est pour cela que les sites pilotes choisis pour le projet QUALIGOUV sont peuplés de pins qui doivent être mieux valorisés économiquement et profiter au territoire local. L'autre ambition de ce projet est d'intégrer des enjeux écologiques importants dans la définition des modes de gestion des peuplements.

Le débat qui a suivi a soulevé les points suivants :

Le secteur a été reboisé à une période et dans des circonstances similaires à celles évoquées dans les Alpilles. Dans les années 1860, l'Etat a fait de gros efforts de reboisement avec des résultats probants : apparition du cèdre dans le petit Luberon, du cèdre et du Pin noir dans le grand Luberon. Un second reboisement a eu lieu dans les années 1970 (financement du FEOGA). Aujourd'hui, nous avons une "vraie forêt" constituée de divers peuplements. Seules quelques zones sujettes à l'érosion subsistent.

Aujourd'hui, la quasi-totalité du Pin d'Alep (95%) est valorisée en dehors du Parc pour la transformation en papier. L'idée du Parc et de l'ONF est de favoriser les filières locales en développant la mobilisation de la ressource. Cette initiative devrait contribuer à créer environ 30 emplois locaux. L'étape suivante sera de développer un réseau de chaleur à partir d'une chaudière à bois-énergie (jusqu'à 12 000 tonnes par an de consommation potentielle) qui bénéficiera aux populations résidentes (projet situé à Apt). Quant aux autres actions de

type "environnementales", il est plus difficile d'en évaluer l'impact direct sur les populations, s'adressant davantage au tourisme, aux paysages, etc.

Il faut noter que la situation en milieu rural est différente de celle de l'Espagne. En France, l'exode rural est plus ancien. Par conséquent, les classes populaires sont en ville et les campagnes périurbaines, comme c'est le cas du Luberon, sont peuplées de populations assez aisées. De ce fait, le besoin d'emplois ruraux semble moins essentiel pour dynamiser ce type de territoire (c'est également le cas dans les Alpilles).

Le Parc du Luberon est très ancien. Ce label et cette dynamique ont contribué à accroître sensiblement la valeur commerciale des terres.

L'essentiel des travaux à faire consiste à :

- Entretien des limites de la forêt communale, ce qui coûte à la commune environ 800 euros par an (9 km de linéaire). Sans cela, il y a empiètement sur la forêt communale, notamment par des agriculteurs, ce qui est illégal.

- Lutter contre le risque d'incendie, en débroussaillant le parc à motocross tous les ans, et entretenir la plateforme de la piste tous les cinq ans pour qu'elle reste praticable. Des plantations récentes de truffières (Chêne vert et Chêne pubescent) constituent des bandes de sécurité par rapport à ce risque.

- Enfin, pour l'accueil du public, un sentier de randonnée de 600 mètres sera créé pour relier deux pistes, dont l'une accède à un réservoir d'eau. Des barrières seront installées pour maîtriser l'accès à ces pistes, et un parking sera mis en place pour que les visiteurs puissent se garer.

Concernant des éléments de territoires fortement dégradés, il peut y avoir des contradictions entre les enjeux paysagers et la préservation des sols. L'analyse doit se faire au cas par cas. L'arbitrage se fait en fonction des priorités et des enjeux du site si possible à une échelle fine. Dans certains cas précis, le Parc envisage l'utilisation de techniques de génie écologique pour améliorer l'esthétique.

Toutefois, ces débats montrent bien que les acteurs ont des perceptions différentes de ce qui est bien et beau et ont des attentes multiples qu'il est possible d'atteindre à travers divers types de gestion sylvicole. Mais il est aussi nécessaire de tenir compte du cadre réglementaire et de fonctionner par priorité car nos financements sont limités.

"Qu'est-ce qui est beau ?" Voilà une question philosophique qui relève aussi de la sociologie. La concertation entre acteurs locaux donne la place à ce type de débat, une étape nécessaire pour définir ensemble des objectifs de gestion.

Visite du site pilote des Ocres

Le massif ocrier du Luberon est un des plus importants du monde et le plus important d'Europe. Les différentes nuances des sables ocreux sont dues à la présence d'un pigment minéral, la goethite, un hydroxyde de fer. Les cristaux de goethite sont associés à une argile blanche, la kaolinite. À l'origine, l'ocre est le résultat de la sédimentation marine qui lui donne une couleur verte (glauconite et divers minéraux). Avec l'oxydation différentielle et l'exposition au rayonnement solaire, l'ocre est devenu jaune, puis rouge, dans toutes ses nuances. La spécificité de Roussillon réside dans les couleurs remarquables de son ocre. Le Sentier des Ocres est un site municipal fermé (pour le protéger), réaménagé tous les trois ou quatre ans. C'est une zone très friable en raison de la nature de ses sols sableux. Cependant, une "cuirasse" protège la surface, ce qui se traduit parfois par l'apparition de "demoiselles coiffées". Le pin a été implanté par l'homme pour retenir le sol, puis a progressivement colonisé les espaces abandonnés.

Le Sentier des Ocres présente des milieux boisés et des panoramas caractéristiques des paysages du Luberon. Ce secteur est un territoire vauclusien géré à 25% par l'ONF (forêt publique). L'essentiel est donc constitué de forêt privée. Le problème de la forêt privée réside dans le fait que seuls 10% des propriétaires ont une surface supérieure à 25 ha. Ceux-là doivent suivre un programme d'intervention qui détermine la gestion forestière : le Plan simple de gestion. Les 90% restants (propriétés <25 ha) possèdent en moyenne un ou deux hectares et ne sont soumis à aucun référentiel : le plus souvent, seules quelques interventions ponctuelles sont réalisées, sans réelle planification.

Pour faire face à ce morcellement de la propriété et proposer une gestion cohérente à une échelle plus grande, un regroupement forestier a été effectué.

Le Pin d'Alep est prédominant, mais il y a également beaucoup de Pins maritimes. Ces derniers ont une valorisation un peu différente puisqu'ils servaient (en faible quantité) de bois d'œuvre. Depuis trois ans, ce bois est exporté vers l'Espagne, l'Italie et aussi le Maghreb pour la fabrication de palettes et de cagettes.

La coopérative Provence Forêt intervient directement auprès des propriétaires. Les gestionnaires déterminent, en concertation avec elle, un programme d'intervention. L'objectif est de respecter les souhaits des propriétaires (production de bois, accueil du public...) mais également de respecter l'environnement dans lequel se fait l'intervention ainsi que les marchés (chauffage...). Ces interventions, comme ailleurs, sont encadrées par le code forestier et les enjeux de préservation de l'environnement du Parc inscrits dans la charte.

Avec le projet QUALIGOUV, nous espérons pouvoir intégrer une partie de ces bois sans débouché (voir ci-dessus) dans la filière bois-énergie sous forme de plaquettes destinées aux populations locales.

Débriefing de la visite du Luberon

Extraits de la présentation du projet QUALIGOUV par le Parc naturel régional du Luberon (cf. Photo 5)

La Charte forestière de territoire est un dispositif créé par la loi d'orientation forestière de 2001 permettant un audit de la gestion forestière financé par l'Etat. Le Luberon s'est inscrit dans ce dispositif dès 2004 dans le cadre de la révision générale de la charte du Parc.

Certaines communes du Parc sont concernées par deux chartes forestières (celle du Luberon et celle de la Montagne de Lure) qui se chevauchent. Il serait intéressant de réfléchir à une charte commune. En effet, un empilement de plusieurs structures et outils de gouvernance peut nuire à l'efficacité de chacun d'eux, et par là même, limiter la qualité de la gouvernance.

Le Parc projette de travailler sur deux sites pilotes, traduire localement les axes de la charte forestière et analyser les méthodes adoptées. La charte forestière dispose d'un comité de pilotage et de comités techniques que nous allons évidemment solliciter.



Photo 5 : Séance de débriefing de la visite dans le Parc du Luberon à la Maison du Parc (à Apt).

Sur le Luberon, le projet QUALIGOUV se décline en huit étapes :

- Étape 1 : Identification des sites pilotes.
- Étape 1' : Mobilisation des relais locaux.
- Étape 2 : Diagnostic du milieu naturel et humain : atouts, contraintes et enjeux.
- Étape 3 : Diagnostic de la propriété foncière et "profilage" des propriétaires.

- Étape 4 : Concertation (acteurs locaux ET filière) et objectivation des enjeux collectifs et des contraintes socio-culturelles / installation d'outils de concertation.

- Étape 5 : Définition des règles locales de gouvernance à forme juridique de regroupement, formalisation des orientations de gestion, certification.

- Étape 6 : Mise en œuvre de la gestion et contractualisation des approvisionnements.

- Étape 7 : Evaluation et dispositif de suivi technique, environnemental et socio-culturel.

- Étape 8 : Diffusion des résultats et capitalisation à échelle locale (Charte forestière du Parc du Luberon, projet QUALIGOUV).

L'étape n°1 a fait l'objet d'une réunion du comité technique (ONF, CRPF, élus...). Il fallait considérer la diversité des sites, mettre un accent particulier sur les forêts privées, et considérer les enjeux transversaux et relatifs aux filières. Une cartographie (SIG) a été établie pour guider notre démarche et nous avons décidé de travailler principalement sur les futaies de Pin d'Alep. Nous avons croisé les enjeux fonciers, environnementaux (Natura 2000) et sylvopastoraux. Nous avons alors obtenu quatre unités de gestion cibles pour QUALIGOUV parmi lesquelles le comité de pilotage a retenu les Ogres, que nous venons de visiter, et le Luberon oriental.

Pour l'étape-clé suivante (1'), il sera nécessaire de mobiliser les acteurs locaux, de solliciter ou de créer les associations syndicales de propriétaires et d'envisager des modalités de contractualisation des partenariats.

Objectifs de la charte forestière du Lubéron

1. La gestion de la forêt publique et privée :
 - Améliorer la politique de prévention des incendies.
 - Relancer la filière-bois, et développer la filière bois-énergie⁸.
 - Etudier la possibilité de recourir au pastoralisme.
2. La préservation du patrimoine, des équilibres naturels et de la biodiversité écologique :
 - Gérer et conserver les milieux et les espèces.
 - Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et culturel.
 - Veiller à la protection des sols.
3. L'accueil et la sensibilisation du public / la Communication :
 - Utilisation du marteloscope⁹.

8 - Chose peu aisée car le bois est de faible valeur. La construction de chaufferies est prévue, notamment le projet Rebel, à Apt, qui consommerait 16 000 tonnes de bois par an. Un plan d'action a été établi (étude des coûts, des transports. ...) favorisant les filières courtes. Un parc à bois pour la valorisation du cèdre du Luberon a été créé.

9 - Dans une parcelle forestière, l'ensemble des arbres est numéroté, et entré dans une base de données suivant son espèce, son nom, sa valeur écologique... Les arbres à couper sont cochés sur une liste qui est entrée dans un programme informatique. Celui-ci calcule combien d'espèces sont coupées, quels dégâts cela entraîne... C'est un dispositif qui existe depuis 10 ans et qui est utilisé dans les collèges, par les étudiants, etc.

Débat

QUALIGOUV aborde la question de la "qualité" et de la "gouvernance". Jean de Montgolfier souligne qu'il est important de mettre en avant l'aspect de la qualité dans les projets. Elle doit être intégrée par tous les acteurs.

Le marteloscope est un bon outil pour faire ou apprendre à faire de la sylviculture durable. Mais le développement de cette filière bois-énergie locale n'est pas toujours compatible avec une véritable gestion multi-usage de la ressource. Les besoins en production de bois de chauffage risquent d'impliquer le recours éventuel aux "coupes à blanc" où à d'autres pratiques peu durables pour alimenter la chaufferie d'Apt qui nécessitera des quantités à la fois importantes et à faible coût.

Les gestionnaires du Parc précisent qu'il s'agit d'exploiter les bois résineux et de faire des coupes de bois-énergie sans faire de "coupes à blanc" et sans empêcher le pâturage.

"Nous allons ré-ouvrir des milieux où les forestiers ne vont plus actuellement" (Ludovic Perraud) afin d'avoir une production de plaquettes suffisante. La qualité dépendra du travail de chaque exploitant. Un plan d'approvisionnement territorial (PAT) a été élaboré et est en cours de finalisation. Il identifie les secteurs prioritaires pour mobiliser la ressource. Les sites pilotes de QUALIGOUV font partie de ces secteurs.

"A travers QUALIGOUV,
nous aimerions prouver que la forêt
peut être un levier du développement local".

Diversité d'outils de gouvernance forestière potentiellement transférables

Les forêts publiques françaises comprennent les forêts communales et les forêts domaniales (appartenant à l'Etat). L'Etat définit la politique forestière, et le Code forestier en précise les aspects pratiques et opérationnels. Les deux organismes de gestion (tous deux Etablissements publics), l'ONF (forêts publiques) et le CRPF (forêts privées), contribuent à la mise en application de ce Code. À côté de cette organisation technique, l'Etat invite les collectivités locales (dont font partie les Parcs naturels régionaux) à participer à la mise en œuvre de cette politique, de manière contractuelle. Ces collectivités n'ont cependant pas la compétence et la

liberté totale pour définir cette politique et doivent se référer à la loi.

Les Parcs naturels régionaux "à la française" fonctionnent comme un regroupement de communes autour d'un projet partagé. Ce projet est sanctionné par une Charte du Parc, et structuré sous la forme d'axes stratégiques qui orientent l'action (gestion des écosystèmes, développement territorial, sensibilisation du public, recherche et développement...). Les acteurs locaux sont appelés à être acteurs de ces politiques et à ne pas rester passifs, ce qui permet, en retour, de tendre vers une meilleure acceptation et appropriation des opérations par la population.

Les Parcs nationaux français sont davantage dédiés à la conservation de la nature. Une loi de 2006 distingue aujourd'hui le "cœur du parc" (réglementation de protection plus stricte) d'une "aire d'adhésion" qui repose, elle, sur l'adhésion volontaire des municipalités locales à un projet (Charte) de développement durable, à la manière des Parcs naturels régionaux.

Les activités de QUALIGOUV du Parc du Luberon s'insèrent dans le cadre des Chartes forestières de territoire du Luberon et de la Montagne de Lure. La Charte forestière de territoire, instituée par la Loi d'orientation forestière de 2001, est définie comme un outil de mise en cohérence de l'action du territoire concernant les espaces boisés mais aussi un outil de dynamique territoriale. Le Parc souhaite explorer cette méthode pour établir un équilibre à long terme entre gestion des écosystèmes forestiers et stratégie territoriale de valorisation de la ressource ligneuse.

L'ONF, opérateur de la gestion des forêts publiques, intervient sur la gestion du site emblématique du Mont Ventoux. L'objectif est de développer une concertation autour de techniques alternatives d'exploitation forestière. Par conséquent, les travaux doivent s'appuyer sur et renforcer la place de structures de coordination nouvelles ou existantes, comme par exemple le Comité de pilotage de site Natura 2000 ou le Comité scientifique de Réserve biologique intégrale. Il s'agit d'associer progressivement des acteurs multiples. Le marteloscope va être développé sur ce "site-atelier" de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) : il a l'avantage d'être accessible à une large diversité d'acteurs sociaux, même si cela rend parfois l'analyse difficile (cf. cahier d'étape n°3).

À la faveur du contexte réglementaire régional de la prévention contre les incendies et de la gestion des espaces naturels protégés, la Generalitat Valenciana explore des modalités de gouvernance à travers la mise en place de Plans de prévention contre les incendies dans les parcs naturels (cf. cahier d'étape n°2). Tout au long du processus d'élaboration de ces Plans, de nombreuses consultations entre plusieurs services de la Generalitat et les divers acteurs concernés du territoire (municipalités, associations, habitants, agriculteurs, chasseurs, etc)

sont réalisés. Ces Plans doivent par ailleurs être cohérents avec les autres outils de planification territoriale notamment les PORN (Plan de ordenacion de recursos naturales) et les Plan régionaux de prévention incendie.

Le Master Plan développé par la Région de Murcie concerne un champ d'intervention plus large que le seul secteur forestier : il s'agit d'un plan de développement socio-économique et écologique au service des acteurs du territoire (et résultant d'une réelle co-construction). A l'instar des parcs naturels régionaux français, divers organes de concertation sont animés depuis quelques années : Conseil directeur du Parc, commissions de travail du Conseil directeur (exemple : faune sylvestre), groupes de travail thématiques (association de propriétaires, cyclisme durable, escalade durable...). Dans le cadre d'un autre projet de coopération, la Région explore les modalités d'application du concept de "Forêt Modèle" en tant qu'outil de gestion durable des territoires forestiers. La Région intervient à tous les stades du processus de gouvernance, depuis l'information/sensibilisation à travers un programme d'information sur les espaces naturels protégés de la Région (plus orienté vers la population urbaine), la planification collective à travers le Master Plan de développement socio-économique et écologique (comme nous l'avons vu par exemple sur le paysage protégé des Barrancos, cf. page 25) jusqu'à la co-gestion entre les services municipaux et les associations intéressés.

Le Parc régional de Terra delle Gravine est tout récent, ayant été créé en 2005 par une loi régionale. Contrairement aux autres Parcs, celui-ci ne dispose pas encore de documents de planification (charte, plan de gestion...). Ainsi, l'enjeu du projet est justement d'élaborer un Plan de gestion et un Règlement du Parc qui sera le premier outil de gouvernance locale, en essayant d'intégrer la grande variété d'acteurs locaux dans le processus. Une difficulté supplémentaire provient de la géométrie du périmètre protégé, très morcelée.

Le WWF propose d'explorer le concept de High Conservation Value Forests (HCVF), un outil d'évaluation de la gestion forestière dans les aires protégées. Les opérateurs portugais (WWF Portugal) vont tâcher d'adapter cet outil en impliquant différents acteurs sur les deux sites pilotes.

Mise en place d'outils pour la capitalisation

Première réunion du peer group (Murcie, Espagne, 24 juin 2009)

Ce premier séminaire a été l'occasion de la mise en place du groupe de pairs désignés par les partenaires et distincts des personnes impliquées dans chaque projet. Ce peer group a pour mission d'évaluer, chemin faisant, chaque projet élémentaire, mais aussi le projet dans son ensemble, et de sélectionner les informations et les pratiques à capitaliser et à diffuser.

Jean de Montgolfier, président du peer group, accueille les pairs et demande à Jean Bonnier de rappeler les raisons d'être du peer group et ce qu'on attend de lui, en conformité avec la fiche-projet.

La méthode d'évaluation adoptée pour le projet QUALIGOUV est la même que celle qui avait été adoptée pour RECOFORME. Nous avons collectivement estimé qu'un groupe de pairs pourrait optimiser la sélection et le tri des avancées collectives du projet. Chaque partenaire exerce ainsi ses activités pilotes sous le regard des autres. L'ensemble des partenaires extrait collectivement de ces activités la "valeur ajoutée" du projet qui est ensuite diffusée sous forme de comptes rendus et de documents synthétiques (cahiers d'étape). Il existe donc une réelle coopération au-delà des projets autonomes.

D'autre part, le projet QUALIGOUV n'est pas un projet bâti à la hâte par des partenaires de circonstance désirant "profiter d'une occasion". Dès le début, tous les partenaires ont participé à un travail appliqué de préparation concertée du projet, autour d'un axe commun de réflexion. Le travail de capitalisation n'est par ailleurs pas réservé uniquement au peer group. Chaque partenaire a son mot à dire, ses commentaires à faire lors des séances de débriefing.

Le groupe a commencé son travail en dressant les perspectives de travail pour les prochains séminaires. Ainsi, dès la prochaine réunion, il faudrait penser à prévoir :

- Une présentation rapide du site ;
- Une visite de terrain ;
- Un débriefing ;
- Une réunion du peer group.

Un large et dense débat essentiellement méthodologique et pratique a ensuite conduit aux recommandations résumées ci-après :

- Chaque pair a besoin d'un document de cadrage de chaque projet pilote, ainsi que d'une grille d'évalua-

tion et de suivi qui lui permette d'évaluer ce qui a été fait par rapport à ce qui était prévu initialement. De plus, a été évoquée la nécessité d'un chronogramme technique des projets pilotes. Cela permettra d'évaluer l'avancement du projet pilote étudié lors d'un séminaire et éventuellement de discuter des autres projets. En effet, il est important d'analyser tous les projets pilotes de la même façon en tenant compte du fait que certains séminaires auront lieu un an, ou plus, après les premiers séminaires.

- Le groupe a insisté sur l'importance des sciences sociales, en complément des compétences scientifiques de chaque membre, car il s'agit de gouvernance.

- Il sera nécessaire de préciser, lors d'une prochaine réunion, le lien entre l'équipe technique des projets pilotes et le peer group car cela reste confus. L'AIFM aura pour rôle de synthétiser les réunions de ce groupe pour en rendre compte.

Évaluation du projet de Murcie par le peer group

Méthode utilisée :

Chacun des membres du groupe était amené à se prononcer sur quatre points concernant le séminaire et la visite de terrain :

- Quels sont les points que vous considérez comme particulièrement positifs ?
- Quels sont les points que vous considérez comme douteux et sur lesquels vous vous interrogez ?
- Quels sont les éléments qui vous paraissent les plus intéressants à transférer vers d'autres partenaires du projet QUALIGOUV ?
- Quels sont les éléments sur lesquels des améliorations vous paraissent possibles, notamment en s'inspirant de ce que font d'autres partenaires ?

Les membres du groupe étaient invités à écrire leurs réponses sur des petits papiers "post-it" et à les coller sur un tableau. L'analyse ci-après en synthétise le contenu.

Synthèse des résultats:

- Les réponses se situent à trois niveaux d'évaluation :
- L'ensemble du territoire du Parc régional de la Sierra de Espuña ;
 - L'ensemble des actions de l'équipe en charge de la gestion du Parc ;
 - Les actions inscrites dans le projet QUALIGOUV.

Pour une simple analyse des réponses, ce fait n'entraîne pas d'ambiguïtés gênantes. En revanche, pour une analyse des priorités, il faudrait bien distinguer ces niveaux, le peer group n'étant légitime pour formuler des propositions que dans le cadre de QUALIGOUV.

Question 1 : points positifs (14 réponses)

- Ce massif témoigne d'une réussite remarquable et exemplaire d'un grand programme de reboisement. Il n'a pas brûlé, et la régénération naturelle se met en place.
- Issus d'une longue histoire, les rapports entre les forestiers et les autres acteurs paraissent bons. La participation et l'implication de ceux-ci paraissent plus aisées qu'en d'autres lieux.
- La Région et les collectivités locales manifestent un fort niveau de prise en compte des enjeux de ce territoire et d'implication dans sa protection et son développement durable.
- Une approche sociologique de grande qualité a facilité la participation de la société dans la définition des objectifs et du projet concernant le Paysage protégé de Barrancos de Gebas.
- Une structure active regroupe les professionnels proposant un accueil et des activités de loisirs dans le territoire.

Question 2 : points d'interrogation (15 réponses)

- Le risque d'incendie est-il suffisamment pris en compte ?
- Quels avantages et quels risques associés l'urbanisation apporte-t-elle ?
- La chasse et les chasseurs sont-ils suffisamment pris en compte ?
- La prise en compte des aspects économiques est-elle suffisante (pluri-activité et diversification des sources de revenus, efficacité des aides publiques, rentabilité des équipements touristiques, exploitation éventuelle des pins arrivés à maturité, labels et certification des produits et des services...)?
- Sait-on ce que la population attend aujourd'hui des reboisements ? Une étude sociologique sur le massif forestier, réalisée avec la même qualité que celle effectuée sur le paysage des Barrancos de Gebas, ne serait-elle pas opportune ?
- Manque d'informations sur les actions qui sont spécifiquement prévues dans le cadre du projet QUALIGOUV.

Question 3 : aspects transférables (10 réponses)

- L'approche participative exemplaire dans la mise en place du Masterplan du Paysage protégé de Gebas et l'étude sociologique qui la sous-tendait (unanimité des membres du groupe sur ce point).
- La conception des cahiers des charges des installations d'accueil et de restauration en forêt.

Question 4 : améliorations proposées (10 réponses)

- Développer l'approche économique (tourisme,

chasse, filière bois...), y compris l'évaluation de la faisabilité et des impacts des différentes activités.

- Développer les liens avec les documents et institutions de planification et de réglementation foncière.
- Mieux valoriser les produits locaux par des appellations d'origine.
- Améliorer l'information du public (signalisation, panneaux explicatifs).
- Recueillir l'appréciation du public, a posteriori, sur les actions réalisées.
- Préciser les actions propres à QUALIGOUV.

Premier relevé de décisions du peer group

Actions à mener prochainement :

- Réaliser des notes de cadrage des différents projets pilotes et les diffuser aux membres du peer group et aux partenaires.
 - Proposer une grille simple et commune d'évaluation et de suivi des différentes actions pilotes des partenaires, afin de favoriser les comparaisons et les transferts. Corrado Teofili (WWF) préparera une première ébauche qui sera discutée et amendée par les autres membres du peer group par échange d'e-mails (en utilisant la fonction "répondre à tous").
 - Demander à chaque partenaire un agenda prévisionnel de son(ses) projet(s) pilote(s).
 - Faire une grille de suivi globale du projet QUALIGOUV (chronoprogramme) indiquant les actions à entreprendre et les échéances prévues. Patrizia Tartarino (Taranto) en fera une première ébauche qui sera amendée par les autres membres du peer group.
- Mme Levraud sera invitée en tant que personne qualifiée aux prochaines réunions du peer group.

Deuxième réunion du peer group (Alpilles et Luberon, France, 20 novembre 2009)

Cette seconde réunion du peer group a encore laissé une place importante aux questionnements d'ordre organisationnels et méthodologiques relatifs au groupe, et plus globalement, aux objectifs de QUALIGOUV. Toutefois, un certain nombre d'aspects techniques ont été soulevés et peuvent être regroupés en deux grands secteurs.

Les outils et techniques de terrain à disposition : dans quelle mesure peuvent-ils être mobilisés par les gestionnaires et autres décideurs ?

DFCI et débroussaillage, indissociables ?

Le projet des Alpilles est clairement axé sur la gestion des risques d'incendie comme enjeu prioritaire, tout en impliquant au mieux les populations locales. Or, l'élément central de la DFCI demeure le débroussaillage.

ment qui est parfois mal accepté par les acteurs locaux. Il y a donc une question centrale : “Faut-il ou non débroussailler ?” (Jean de Montgolfier).

Selon Patrizia Tartarino, le débroussaillage est un facteur de désertification. Il est nécessaire quand il n’y a pas d’autre solution, mais ce n’est pas correct de le considérer comme une “bonne pratique”.

Il est important de remettre en question le mode de gouvernance sur ce point et d’ouvrir la porte à d’éventuelles alternatives comme la reconquête de zones agricoles pour jouer le rôle de pare-feu (Carine Ritan). Pour cela, le Parc des Alpilles a prévu de mener une enquête sur la perception et les attentes des populations vis-à-vis de la mise en œuvre actuelle de la politique de DFCI. Le projet sera donc constitué d’actions méthodologiques et techniques.

Des outils pour assurer la multifonctionnalité des espaces forestiers

Sur le Luberon, l’enjeu majeur est de bâtir un modèle de gestion forestière méditerranéenne. De nombreux outils sont mis en œuvre dans cette optique, dont la plupart ont été évoqués lors de la visite.

Sur le site du Mont Ventoux, l’ONF Méditerranée, représenté par Philippe Bourdenet, souhaite :

- Valoriser du bois d’œuvre, en concertation avec différents acteurs de la filière (coopérative forestière).
- Installer un marteloscope à vocations multiples : formation interne des techniciens de l’ONF mais aussi des scolaires, des enseignants, des élus... C’est un outil qui s’adapte au contexte et à l’objectif (durée de 5 ans), et qui est évolutif.
- Expérimenter la création d’îlots de sénescence à partir d’une base de critères d’évaluation.

Selon Jean de Montgolfier, si l’objectif est le bois d’œuvre, l’utilisation du marteloscope est pertinente. En revanche, pour la production de plaquettes de bois, il faudrait créer un nouveau modèle de sylviculture et utiliser des parcelles de démonstration. Il serait en effet intéressant que QUALIGOUV soit la vitrine d’un nouveau modèle d’exploitation de qualité pour le bois-énergie ou pour le bois d’œuvre. L’implication des exploitants forestiers semble également essentielle.

Approches méthodologiques d’une gouvernance forestière de qualité

Définition des termes et concepts

Diverses interventions rappellent la subjectivité (voire la variabilité suivant l’avancement d’un projet) des termes de qualité et de gouvernance. Afin de préciser et de caractériser un peu plus ces termes, Gilles Martinez propose de demander à chaque partenaire de

redéfinir ces termes (par écrit) à travers leur contexte local.

Manuel Aguila, de la région de Murcie, estime qu’il y a encore des lacunes en matière de compréhension des comportements de la société (vis-à-vis de la faune, de la flore...). Selon lui, une gouvernance de qualité repose sur quatre piliers essentiels :

- Croire en ses objectifs.
- Connaître le degré de satisfaction des populations qui vivent sur le terrain : état initial et évaluation post-projet.
- Faire de la concertation au tout début du projet, dès sa conception.
- Développer la participation citoyenne auprès de toutes les audiences possibles, y compris les non-initiés : commencer par de petites réunions et les élargir au fur et à mesure.

Innovations en matière de gouvernance dans le cadre du projet QUALIGOUV

Le WWF travaille avec l’hypothèse selon laquelle les populations doivent rester sur le terrain pour maintenir la biodiversité et gérer les espaces naturels. Il faut donc trouver des moyens d’encourager les gens à rester. Pour cela, il faut identifier, évaluer et valoriser les divers services apportés par les espaces forestiers (biodiversité, carbone, eau) et financer cela grâce à des fonds publics (marchés réglementaires) ou à des fonds privés (marchés volontaires). Le WWF utilise aussi des outils comme la certification FSC (Miguel Bugalho).

Le Parc du Luberon réfléchit à la gouvernance dès le début du projet, par exemple pour choisir les sites pilotes dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte forestière de territoire. Nous évaluerons par la suite la pertinence de ce choix. Prochaine étape : établir le dialogue entre les différents acteurs. Il faut trouver les méthodes adaptées à l’échelle fine (commune), qui puissent être reproductibles sur les autres sites (Aline Salvaudon).

La Generalitat de Valencia a pris le parti “d’essayer d’obtenir tout d’abord un consensus technique pour ensuite obtenir un consensus social” (Jorge Suarez).

Le secteur du Ventoux est très fréquenté. Par conséquent, l’ONF a étendu ses relations avec les acteurs des loisirs de pleine nature (cyclistes, escaladeurs, chasseurs, etc).

Jean Bonnier suggère que les acteurs locaux soient également associés aux visites de terrain dans le cadre des échanges internationaux. Le Parc des Alpilles a lancé l’invitation au niveau des communes mais avec peu de succès jusqu’à présent car les agendas sont trop remplis en semaine.

Questions méthodologiques internes au peer group ou ayant trait au fonctionnement du projet QUALIGOUV

De même que cela avait été évoqué lors du séminaire de Murcie, il ressort une demande de plus d'échanges et d'informations sur ce qui se fait chez les autres partenaires et sur leur contexte respectif : géographie globale de l'organisation, avancement du projet... L'AIFM avait lancé une série de documents à remplir par chaque partenaire (une fiche-projet synthétique, un chronogramme ainsi qu'une grille d'évaluation proposée par le WWF), mais peu ont été retournés à ce jour.

Francisco Flores estime que les projets ont toujours un peu de mal au démarrage mais que ce retard sera rapidement comblé. Dans le cas de la région Murcie, des difficultés financières au sein de la structure expliquent les contretemps. "La difficulté de la coopération internationale tient souvent à l'appréhension des divers contextes politiques et réglementaires des pays" rappelle Jean Bonnier.

Corrado Teofili : "Nous travaillons pour mieux nous connaître et partager des expériences afin d'atteindre des objectifs communs à travers des travaux différents. Pour cela, la notion d'échelle est importante pour le transfert. (...) En tant que membres du peer group, nous ne sommes pas des donneurs d'ordres. Notre rôle est de faciliter le transfert de connaissances et de bonnes pratiques, mais cela requiert de travailler sur une base d'analyse commune".

Patrizia Tartarino signale que les besoins en matière d'outils de gestion de type Charte forestière ou martelescope sont énormes dans la Province de Tarente et qu'il serait bon que les échanges dans le cadre de QUALIGOUV s'étendent à ce type de connaissances, éventuellement via le site Internet du projet.

Samuel Jaulmes, entre autres, réitère l'intérêt d'un partenariat international et estime que l'AIFM a la compétence nécessaire pour l'animer. D'autre part, il estime qu'il serait intéressant de recadrer les séminaires suivants autour d'un thème ou d'une problématique particulière sur proposition d'une note de cadrage rédigée par le peer group et l'AIFM.

Deuxième relevé de décisions du peer group

Suite au comité de pilotage et à la réunion du peer group, nous nous retrouvons une dernière fois en séance plénière, afin de partager les conclusions des deux réunions et de clôturer ce séminaire.

Notre démarche assumée, même si elle est parfois difficile à appliquer à la lettre, est basée sur l'implication directe des différents acteurs et des différents secteurs dans les activités et les séminaires. Cela garantit une certaine qualité de nos entreprises.

Cette réunion a apporté aussi quelques questionnements à poser aux membres du peer group (cf. Photo 6)

- Qu'est-ce qu'une bonne et une mauvaise pratique de gouvernance ?
- Qu'est-ce qu'une bonne et une mauvaise pratique de gestion forestière ?

Les caractéristiques d'une bonne pratique semblent se trouver parmi ces éléments :

- La définition d'objectifs partagés de gestion (bottom-up) ;
- L'évaluation des actions entreprises ;
- La pérennité et la transférabilité des résultats ;
- Une approche transversale ;
- Une coopération à plusieurs niveaux (partenariat, local, régional...).

Malgré la préparation collective (et collégiale) du projet QUALIGOUV et de ses objectifs très largement partagés, des obstacles persistent pour tirer la pleine valeur ajoutée d'un tel partenariat :

- Des difficultés de communication langagière ;
- Des différences d'organisation institutionnelle ;
- Des écarts dans les méthodes de mise en œuvre des projets ;
- Des difficultés classiques d'établissement de grilles d'analyse, de compréhension et d'évaluation des projets.

Dès lors, le groupe de pairs doit se doter, de la manière la plus souple possible, des moyens susceptibles de lever ces difficultés ou permettant de composer avec elles.

Il a été décidé de continuer dans la voie proposée par le WWF qui enverra son formulaire aux autres partenaires dans leur propre langue (français, anglais et espagnol). Chaque partenaire devra y travailler avec deux ou trois de ses collègues et le renvoyer à l'AIFM.

Le projet est encore en phase de démarrage. Pour le moment, les projets pilotes se présentent encore davantage comme des objectifs que comme des actions



Photo 6 : restitution des séances du comité de pilotage et du peer group et présentation des résultats de la journée de capitalisation (Naples, novembre 2009).

visibles. Mais tout laisse à penser que le projet a bien débuté et que de nombreux points positifs sont déjà notables chez chacun des partenaires.

Qualité et gouvernance : des termes multi-facettes et multi-niveaux

La gouvernance de la gestion forestière vue par les partenaires

L'ensemble des territoires du projet est constitué d'espaces protégés et périurbains. QUALIGOUV se positionne en effet sur des territoires protégés dotés d'outils de planification et de gestion spécifiques et propose de faciliter la collaboration entre les acteurs des centres urbains et ceux des espaces ruraux proches.

De plus, les sites pilotes du projet sont quasiment tous situés dans des zones périurbaines caractérisées par des liens d'usages, de causalité et de conséquences entre les espaces naturels et les centres urbains plus que par des relations de solidarité revendiquées.

De par leurs natures et leurs cultures diverses, il est apparu que les partenaires avaient une vision différente et parfois divergente du terme de "gouvernance". Pour le WWF, le terme renvoie automatiquement à l'évaluation de la gestion.

Pour les Parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon, l'Office national des forêts et les Régions de Valence et de Murcie, il s'agit avant tout de la concertation locale avec les divers acteurs pour définir les modalités de gestion : les uns les impliqueront dès la définition des objectifs et des enjeux de gestion, les autres seulement plus tard, pour la modulation des orientations ou simplement pour information. Elle peut être définie comme "un ensemble de normes, outils et mécanismes de gestion et de prise de décisions qui dictent l'orientation accordée à un espace forestier donné" selon Luis Velasco, chef de service de prévention des incendies et de la santé forestière de la Generalitat Valenciana.

La Province de Tarente est conduite à prendre conscience de ce que cette concertation est nécessaire pour accompagner les projets de développement local. C'est ce qu'elle essaie maintenant d'entreprendre pour faire suite à la création du Parc régional Terra delle Gravine qui a été, jusqu'ici, assez mal présenté à la population locale et insuffisamment appréhendé et adopté par les acteurs locaux, politiques, socio-professionnels et associatifs.

La qualité et son évaluation vues par les partenaires et les acteurs locaux

La qualité de la gestion forestière ou de la gouvernance des territoires renvoie à la question de l'évaluation. Il est nécessaire d'évaluer le niveau d'implication des divers publics dans l'information, la planification, la décision et la mise en œuvre de la gestion. Plusieurs critères peuvent être étudiés comme la représentativité, l'efficacité, l'efficience, la fréquence, l'intensité...

La connaissance précise du contexte local, notamment règlementaire, est nécessaire à la tenue de cette évaluation. C'est pourquoi une première phase de diagnostic partagé sur les différents sites pilotes du projet est prévue.

Etat d'avancement des activités à l'issue des deux premiers séminaires

Le Comité de pilotage a été mis en place dès le premier séminaire à Murcie. Un règlement interne a été approuvé par le partenariat. Il stipule les responsabilités de chaque partenaire vis-à-vis du bon déroulement du projet du point de vue administratif, financier et technique et en particulier par rapport au possible dégageant d'office (i. e. Article 10). En parallèle, chaque partenaire s'est doté d'un contrôleur de premier niveau afin de pouvoir certifier les dépenses du projet et demander les remboursements FEDER à la fin de chaque semestre de référence.

Au-delà de ses activités d'ordre administratif et financier, les premières activités pilotes de chaque partenaire commencent à être mises en œuvre, en particulier les diagnostics.

En ce qui concerne la Région de Murcie, une consultation publique sur le document définitif du Masterplan de Gebas a été ouverte. De manière simultanée, les documents ont été envoyés aux administrations locales et une réunion d'information a été organisée.

Sur les communes d'El Berro, El Purgatorio et Casas Nuevas, la phase de diagnostic a été initiée, sur le même modèle que la démarche participative développée sur le paysage protégé de Gebas : détermination des enjeux locaux, premiers contacts avec l'administration locale et les associations, diagnostic socio-économique et environnemental.

L'étude sociologique destinée à mieux connaître les pratiques du Parc des Alpilles en les interrogeant et en

les confrontant à d'autres pratiques est en train d'être élaborée.

Le Parc du Luberon, quant à lui, a achevé la première étape qui consistait à sélectionner deux sites pilotes de son territoire à travers une liste hiérarchisée de critères et une analyse cartographique. A la suite de ce processus sanctionné par la décision du comité de pilotage de la Charte forestière, les sites des Ocres et du Luberon oriental ont été sélectionnés.

L'Office national des forêts initie la phase de diagnostics relatifs à la ressource en bois d'œuvre et bois-énergie, la mise en place du marteloscope et d'îlots de sénescence : repérage de terrain, développement

méthodologique des chantiers pilotes.

La Generalitat Valenciana a défini les enjeux de prévention contre les incendies dans le Parc naturel de Turia, un des quatre sites pilotes.

La société For.rest.med intervenant auprès de la Province de Taranto est en train d'établir une description et une cartographie des potentialités écologiques du Parc : botanique, hydrologie, géologie, etc. cette étude préliminaire devrait servir de base aux actions de concertation avec les acteurs locaux.

Le cahier d'étape n°2 vous permettra de suivre, en français et en Anglais, l'avancement de ces activités initiées et des prochaines étapes du projet QUALIGOUV.

Liste des participants aux deux premiers séminaires du projet QUALIGOUV

– Séminaire de lancement du projet QUALIGOUV :
22-24 juin 2009 [Murcie]

– Séminaire des Parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon :
18-20 novembre 2009 [Alpilles/Luberon]

Participant	Organisme	Nationalité	Email	Séminaire
AFXANTIDIS Denise	Forêt Méditerranéenne	FR	denise.afxantidis@foret-mediterranee.org	Alpilles/Luberon
AGUILA GUILLEN Manuel	Commune d'Alhama de Murcia	ES	manuelaguila@alhamademurcia.es	Murcie, Alpilles/Luberon
ALONSO DIAZ Angela	Région de Murcie	ES		Murcie
ANDUJAR DÍAZ Juan Jose	Région de Murcie	ES		Murcie
ARA LAZARO Pilar	Generalitat Valenciana	ES	ara_pil@gva.es	Murcie, Alpilles/Luberon
ARNAU TENA Elena	Generalitat Valenciana	ES	earnaute@vaersa.com	Murcie
BALLESTA GÓMEZ Maria	Région de Murcie	ES		Murcie
BEC François	Parc naturel régional du Luberon	FR	francois.bec@parcduluberon.fr	Alpilles/Luberon
BELLINI Filippo	Province de Taranto	IT	filippo.bellini@provincia.ta.it	Murcie, Alpilles/Luberon
BONNIER Jean	AIFM	FR	jean.bonnier@afm.org	Murcie, Alpilles/Luberon
BOSQUET Wilma	Parc naturel régional des Alpilles (Mairie de Mourières)	FR		Alpilles/Luberon
BOTELLA Miguel	Generalitat Valenciana	ES	miguelbotella@vaersa.com	Murcie
BOURDENET Philippe	Office national des forêts	FR	philippe.bourdenet@onf.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
BUGALHO Miguel	WWF Portugal	PT	migbugalho@isa.utl.pt	Alpilles/Luberon
CABEZAS CEREZO Juan de Dios	Région de Murcie	ES	juand.cabezas@carm.es	Murcie
CABRERA CLEMENTE Juan	Région de Murcie	ES		Murcie
CARO Carmen	PROFOMUR	ES		Murcie
CASTRO REGO Francisco	AIFM	FR	fcastrorego2@gmail.com	Murcie
CHAKROUN Mohamed Larbi	AIFM	FR	l.chakroun@gnet.tn	Murcie

Participant	Organisme	Nationalité	Email	Séminaire
CHAMON FIJEZ Miguel	Région de Murcie	ES		Murcie
CLIMENT VALIENTE Maria	Région de Murcie	ES		Murcie
DIVOL Raymond	Parc naturel régional des Alpilles (Mairie d'Eygalières)	FR		Alpilles/Luberon
DOMINGUEZ Marc	Office national des forêts	FR		Alpilles/Luberon
DUHEN Louis-Michel	CRPF PACA	FR	louis-michel.duhen@crpf.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
FERNÁNDEZ ABELLÁN Pablo	Région de Murcie	ES		Murcie
FLORES ALBACETE	Région de Murcie	ES	francisco.flores@carm.es	Murcie, Alpilles/Luberon
FORNAZAR Ana	AIFM	FR	anaf@sumins.hr	Murcie
FOSSOY Gaëlle	AIFM	FR	gaelle.fossoy@aifm.org	Murcie, Alpilles/Luberon
GARCÍA LORENZO Rafael	Région de Murcie	ES		Murcie
GARIZA MORELL Matias	Région de Murcie	ES		Murcie
GASC David	AIFM	FR	david.gasc@aifm.org	Murcie, Alpilles/Luberon
GESLIN Laurent	Parc naturel régional des Alpilles Mairie de Mas-Blanc-des-Alpilles	FR		Alpilles/Luberon
GRECO Roberto	For.Rest.Med	IT	r.greco@forrestmed.com	Alpilles/Luberon
GUILLAMON CANO Concepción	Région de Murcie	ES		Murcie
JAULMES Samuel	Parc naturel régional des Alpilles	FR	s.jaulmes@parc-alpilles.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
KMIEC Lionel	Office national des forêts	FR		Alpilles/Luberon
KOUKI Hmaïed	AIFM	FR	koukihmaied@yahoo.fr	Murcie
LEVRAUD Catherine	Parc naturel régional des Alpilles (Région PACA)	FR	c.levraud@parc-alpilles.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
LOPEZ Cristina	Région de Murcie	ES		Alpilles/Luberon
LORETO MONTEIRO Maria	ISA/CEABN Portugal	PT	mloretomonteiro@gmail.com	Murcie
MANUEL GARCÍA José Luis	Région de Murcie	ES		Murcie
MARTINEZ Gilles	Parc naturel régional du Luberon (CRPF PACA)	FR	charteforestiere.lure@forcalquier-lure.com	Murcie, Alpilles/Luberon
MARTINEZ GARCÍA Juan	Région de Murcie	ES		Murcie
MATTHIEU Jean-Pierre	Rassemblement des associations du Parc	FR		Alpilles/Luberon
MONTGOLFIER Jean (de)	AIFM	FR	jean@montgolfier.info	Murcie, Alpilles/Luberon

Participant	Organisme	Nationalité	Email	Séminaire
MUÑAT BELLEÓN	Région de Murcie	ES		Murcie
NAVARRO Francisco	Generalitat Valenciana	ES	franciskonavarro@vaersa.com	Murcie
NOC Benjamin	Parc naturel régional des Alpilles	FR	b.noc@parc-alpilles.fr	Alpilles/Luberon
PERRAUD Ludovic	Coopérative Provence Forêt	FR		Alpilles/Luberon
PIRASTRU Jean-Michel	Parc naturel régional des Alpilles	FR	jm.pirastru@parc-alpilles.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
PORRAS SANCHEZ Rosario	Région de Murcie	ES		Murcie
PROVENCIO RUIZ Filo	EcoEspanña S.L	ES		Murcie
RAMÍREZ SANTIGOSA Inmaculada	Région de Murcie	ES		Murcie
REVERTE GARCÍA Elvira	Région de Murcie	ES		Murcie
RITAN Carine	Parc naturel régional des Alpilles	FR	c.ritan@parc-alpilles.fr	Alpilles/Luberon
ROLLAND Robin	DREAL PACA	FR	robin.rolland@developpement-durable.gouv.fr	Alpilles/Luberon
RUGGIERI Antonio	Province de Taranto	IT	antonioruggieriz2005@libero.it	Murcie, Alpilles/Luberon
SALVAUDON Aline	Parc naturel régional du Luberon	FR	aline.salvaudon@parcduluberon.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
SAURA MORENO Maria José	Région de Murcie	ES		Murcie
SEVEN Daniel	Office national des forêts	FR	daniel.seven@onf.fr	Murcie, Alpilles/Luberon
SUÁREZ Jorge	Generalitat Valenciana	ES	suarez_jor@gva.es	Murcie, Alpilles/Luberon
TARTARINO Patrizia	For.Rest.Med	IT	patrizia.tartarino@agr.uniba.it	Murcie, Alpilles/Luberon
TEOFILI Corrado	WWF MedPo	IT	c.teofili@wwf.it	Murcie, Alpilles/Luberon
TEYSSÉDRE Olivier	Office national des forêts	FR	olivier.teyssedre@onf.fr	Alpilles/Luberon
TRESMONTANT David	Office national des forêts	FR	david.tresmontant@onf.fr	Alpilles/Luberon
VELAMAZÁN ROS Mario	Région de Murcie	ES	mario.velamazán@carm.es	Murcie, Alpilles/Luberon
VENTIMIGLIA Marzia	WWF MedPo	IT	mventimiglia@wwfmedpo.org	Murcie
VICTORIA LÓPEZ Antonio	Région de Murcie	ES	antonio.victoria2@carm.es	Murcie
VILLERMY Jean-Louis	Parc naturel régional des Alpilles Mairie de Mas-Blanc-des-Alpilles	FR		Alpilles/Luberon

Merci à tous ceux qui ont participé et participent
à cette aventure collective méditerranéenne.

Il nous appartient de faire que QUALIGOUV
favorise une dynamique et des synergies
entre nos territoires et nos actions.

Pour cela, nous comptons sur vous lors des prochains
séminaires et autres activités du projet
pour le faire vivre.

A bientôt sur le réseau !



Partenariat du projet au cours de la visite de la forêt de Sierra Espuña à l'occasion du premier séminaire du projet Qualigouv.

Cette publication a été réalisée avec l'aide de :



Projet cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional

Project cofinanced by the European
Regional Development Fund



En partenariat avec :

